



Le journal des Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

TRANSPORT

04

GOVERNANCE PUBLIQUE

02

SOCIAL

02

DEFENSE

01

ECONOMIE

02

RURAL

04

ADMINISTRATION

12

N° 1433

9 Novembre 2017

9 November 2017

17H48/5:48 PM

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Fax : 222 206 043 / 222 203 326

Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm

Internet : www.armp.cm

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce
Service et recevez
au quotidien, dans
votre boîte mail, un
JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce
Service et obtenez
votre CNE en
ligne par paiement
Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél.(*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres)(*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non | Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐ Oui ☐ Non | Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....

CACHE
SIGNATURE
ET NOM
ICI

SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1

Reference [74/17/AONO/SDCC/CIPM](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°74/17/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 150 TONNES DE SOUDE CAUSTIQUE A LA SODECOTON

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 24-11-2017

2

Reference [75/17/AONO/SDCC/CIPM](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°75/17/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 250 000 LITRES D'HEXANE TECHNIQUE A LA SODECOTON

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 24-11-2017

3

Reference [76/17/AONO/SDCC/CIPM](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°76/17/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 150 TONNES DE TERRE DECOLORANTE A LA SODECOTON

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 28-11-2017

4

Reference [77/17/AOIO/SDCC/CIPM](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°77/17/AOIO/SDCC/CIPM PORTANT SUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 4 500 000 DE PREFORMES EN PET 32 GRAMMES COL 21/29 A LA SODECOTON

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 19-12-2017

5

Reference [0013/AONO/MINRESI/INC/CIPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0013/AONO/MINRESI/INC/CIPM/2017 DU 07 NOV 2017 2017 POUR LA FOURNITURE EN PROCEDURE D'URGENCE DU MATERIEL DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVAGE DE L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE FINANCEMENT : CHAPITRE 93

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 27-11-2017

6

Reference [0014/AONO/MINRESI/INC/CIPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0014/AONO/MINRESI/INC/CIPM/2017 DU 07 NOV 2017 2017 POUR LA FOURNITURE EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN GROUPE ELECTROGENE A L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE FINANCEMENT : CHAPITRE 93

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 27-11-2017

RESUME DES CONSULTATIONS

7

Reference [004/DC/R-AD/D-F&D/C-MB/SG/ST/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°004 /DC/R-AD/D-F&D/C-MB/SG/ST/2017 DU 01/11/2017 POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MAYO-BALEO POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MAYO-BALEO

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 21-11-2017

8

Reference [006/AC/CAN1er/CIPM/2017 DU 06 NOV 2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION /AC/CAN1ER /C1PM/2017 DU 06 NOV 2017 POUR L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE IER (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 26-11-2017

9

Reference [N° 007/ASMI/MAGZI/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 007/ASMI/MAGZI/2017 DU 02 NOVEMBRE 2017 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DÉTAILLÉE DU PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE NOMAYOS, ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 08-11-2017

10

Reference [COMMUNIQUE N° 05/AONO/ONCC/DG/CIPM](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 05/AONO/ONCC/DG/CIPM

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

11

Reference [000023/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°000023/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2017 RELATIF AUX TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CONVOYEUR COMPLET, D'UN BAC D'ETANCHEITE DES BOUTEILLES ET D'UNE VANNE DE REGULATION POUR LE CENTRE GPL DE BONABERI.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

12

Reference [0000021/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°0000021/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2017 RELATIF A LA FOURNITURE DE VEHICULES A LA SCDP.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

13	Reference	2189 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/ Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°2189 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2017 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 92/AONO/MINTP/CMPM-TI/2017 DU 18/09/2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE CERTAINES ROUTES EN TERRE À TRAFIC MODÉRÉ DANS LA RÉGION DU CENTRE, PROGRAMME ANNUEL 2017 ET SUIVANTS. FINANCEMENT : BIP MINTP, EXERCICE 2017 ET SUIVANTS. IMPUTATION : 51 467 03 22 00 21 2250.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

14	Reference	N°0006/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	N°0006/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION A L'ANRP DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE, LOT 3. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

15	Reference	N° 3695/17/ADC/DG Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 3695/17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 16/A0NO/ADC/CIPVI/ 2017 DU 16/08/2017
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

16	Reference	N°0007/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0007/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES ECHANTILLONS. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

17	Reference	N°0008/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0008/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

18	Reference	N° 3694/17/ADC/DG Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 3694/17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 11/A0N01 • DC/C1PM/ 2016 DU 08/08/2016
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

19	Reference	COMMUNIQUE N°3985/DAG/DG/2017 DU 01/11/2017 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°3985/DAG/DG/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/PAD/CIPM/2016 DU 19 OCTOBRE 2016 POUR LES TRAVAUX DE DE REHABILITATION DE LA ROUTE D'ACCES, LA CONSTRUCTION DE LA VOIE DE SORTIE DU TERMINAL BOIS, ET L'ENTRETIEN DES ROUTES BITUMEEES AU PORT DE DOUALA.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

20	Reference	2098 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/ Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 2098 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2017 PORTANT ANNULATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 36/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2017 DU 21 AVRIL 2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CERTAINS BACS DANS LA RÉGION DE L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

21	Reference	0050/DIPL/D4/SDBMM/SM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 0050/DIPL/D4/SDBMM/SM DU 03 NOV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MINREX/CMPM/17 DU 29 SEPTEMBRE 2017, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR L'ACQUISITION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET MATÉRIEL MÉDICAL POUR L'INFIRMERIE AUMINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

22	Reference	000023/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°000023/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2017 RELATIF AUX TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CONVOYEUR COMPLET, D'UN BAC D'ETANCHEITE DES BOUTEILLES ET D'UNE VANNE DE REGULATION POUR LE CENTRE GPL DE BONABERI.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

23	Reference	0000021/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0000021/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2017 RELATIF A LA FOURNITURE DE VEHICULES A LA SCDP.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

24	Reference	2189 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/ Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°2189 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2017 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 92/AONO/MINTP/CMPM-TI/2017 DU 18/09/2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE CERTAINES ROUTES EN TERRE À TRAFIC MODÉRÉ DANS LA RÉGION DU CENTRE, PROGRAMME ANNUEL 2017 ET SUIVANTS. FINANCEMENT : BIP MINTP, EXERCICE 2017 ET SUIVANTS. IMPUTATION : 51 467 03 22 00 21 2250.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

25	Reference	N°0009/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0009/ANRP/DAAF/SBMP DU 02 NOVEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION A L'ANRP DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE, LOTS 1 ET 2. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

26	Reference	N°0006/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	N°0006/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION A L'ANRP DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE, LOT 3. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

27	Reference	N° 3695/17/ADC/DG Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 3695/17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 16/A0NO/ADC/CIPVI/ 2017 DU 16/08/2017
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

28	Reference	N°0007/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0007/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES ECHANTILLONS. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

29	Reference	N°0008/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0008/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

30	Reference	N° 3694/17/ADC/DG Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 3694/17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 11/A0N01 • DC/C1PM/ 2016 DU 08/08/2016
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

31	Reference	N°0009/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0009/ANRP/DAAF/SBMP DU 02 NOVEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION A L'ANRP DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE, LOTS 1 ET 2. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

32	Reference	COMMUNIQUE N°3985/DAG/DG/2017 DU 01/11/2017 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°3985/DAG/DG/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/PAD/CIPM/2016 DU 19 OCTOBRE 2016 POUR LES TRAVAUX DE DE REHABILITATION DE LA ROUTE D'ACCES, LA CONSTRUCTION DE LA VOIE DE SORTIE DU TERMINAL BOIS, ET L'ENTRETIEN DES ROUTES BITUMEEES AU PORT DE DOUALA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

33	Reference	2098 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/ Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 2098 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2017 PORTANT ANNULATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 36/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2017 DU 21 AVRIL 2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CERTAINS BACS DANS LA RÉGION DE L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

34	Reference	0050/DIPL/D4/SDBMM/SM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 0050/DIPL/D4/SDBMM/SM DU 03 NOV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MINREX/CMPM/17 DU 29 SEPTEMBRE 2017, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR L'ACQUISITION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET MATÉRIEL MÉDICAL POUR L'INFIRMERIE AUMINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

35	Reference	0021-17/DA/DG/CMP-SCDP/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION D'ATTRIBUTION N°0021-17/DA/DG/CMP-SCDP/2017
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

36	Reference	23-17/DA/DG/CMP-SCDP/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION D'ATTRIBUTION N°0023-17/DA/DG/CMP-SCDP/2017
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

37	Reference	DECISION N°371/ONCC/DG/Cellule des Marchés Lire
	Titre/objet	DECISION N°371/ONCC/DG/CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/ONCC/C1PM/2017 DU 22 SEPTEMBRE 2017 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES AUTOMOBILES À L'ONCC AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARMP.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

38	Reference	N°0009/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	DECISION N°0009/ANRP/DAAF/SBMP DU 02 NOVEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017, POUR LA FORMATION A L'ANRP DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE, LOTS 1 ET 2.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

39	Reference	N°0006/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	DECISION N°0006/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017, LOT3, POUR LA FORMATION A L'ANRP DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

40	Reference	050/MINMAP/RDNW/SMI/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 050/MINMAP/RDNW/SMI/2017 BEARING ON THE AWARD OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°40/ONIT/RDMINMAP/NWRTB/2017 OF 02/10/2017 FOR THE REHABILITATION OF THE ROAD FROM MBENGWI - WIDIKUMIN MOMO DIVISION BY EMERGENCY PROCEDURE
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

41	Reference	049/D/MINMAP/RDNW/SMAS/2017 26 OCT 2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 049/D/MINMAP/RDNW/SMAS/2017 26 OCT 2017 BEARING ON THE AWARD OF RESTRICTED CONSULTATION TO TENDER NO 419/VOL.1/292/NDU/C OF 15/09/2017 AFTER AUTHORIZATION NO 005257/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/MA OF 24/07/2017 FOR A MUTUAL AGREEMENT FOR THE CONTROL AND SUPERVISION OF THE CONSTRUCTION AND EXTENSION OF A POWER DRIVEN POTABLE WATER SUPPLY SCHEME IN NDU, NDU COUNCIL AREA IN NDU SUB DIVISION, DONGA MANTUNG DIVISION OF THE NORTH WEST REGION.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

42

Reference [047/D/MINMAP/RDNW/SMAS/2017 1 2 OCT 2017](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°047/D/MINMAP/RDNW/SMAS/2017 1 2 OCT 2017 BEARING ON THE AWARD OF RESTRICTED CONSULTATION TO TENDER NO 002/RCT/MINEPAT/RDNW/2017 OF /09/2017 AFTER AUTHORIZATION NO 006773/UPRC/MINMAP/SG/DG/DMBEC/TMA OF 20/09/2017 FOR MUTUAL AGREEMENT FOR THE CONTROL OF WORKS FOR THE THREE PHASE RURAL ELECTRIFICATION OF THE NGIE MULTIPURPOSE OIL MILL AT TEZE, NGIE SUB DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

43

Reference [46 /MINMAP/RDNW/SMI/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°46 /MINMAP/RDNW/SMI/2017 BEARING ON THE AWARD OF RESTRICTED CONSULTATION TO TENDER N° 001/RCT/MINEPAT/RDNW/2017 OF / / 2017 AFTER AUTHORIZATION N°006773/L/PRC/MINMAP/SG/DG/DMBEC/TMA OF THE 20/09/2017 FOR MUTUAL AGREEMENT FOR THE THREE PHASE RURAL ELECTRIFICATION OF THE NGIE MULTIPURPOSE OIL MILL AT TEZE, NGIE SUBDIVISION, MOMO DIVISION

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

44

Reference [048/MINMAP/RDNW/SMI/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°48/MINMAP/RDNW/SMI/2017 BEARING ON THE AWARD OF RESTRICTED CONSULTATION TO TENDER N°418/VOL1.1/292/NDU OF 15/09/2017 AFTER AUTHORIZATION N° 005257/L/MINMAP/SG/DG/DMBEC/TMA OF THE 24/07/2017 FOR AMUTUAL AGREEMENT FOR THE CONSTRUCTION, OF POWER DRIVEN POTABLE WATER SUPPLY SCHEME IN NDU, NDU COUNCIL AREA INNDU SUBDIVISION, DONGA MANTUNG DIVISION OF THE NORTH WEST REGION

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

45

Reference [DECISION N° 1927/DG/PAD DU 02/11/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 1927/DG/PAD DU 02/11/2017 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ DES MATÉRIAUX ET ACCESSOIRES ROUTIERS (SMAR), BP 2231 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/PAD/CIPM/2016 19 OCTOBRE 2016 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE D'ACCÈS, LA CONSTRUCTION DE LA VOIE DE SORTIE DU TERMINAL BOIS ET L'ENTRETIEN DES ROUTES BITUMÉES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

46

Reference [DÉCISION N° 1931/DG/PAD DU 02/11/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N° 1931/DG/PAD DU 02/11/2017 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ DES ENTREPRISES DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES (ETH) SARL, BP 15 BAFOUSSAM, DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/PAD/CIPM/2017 19 MAI 2017 POUR LES TRAVAUX DE REVÊTEMENT EN PAVÉS DU QUAI 51 AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

47	Reference	0631/DIPL/D4/SDBMM/SM Lire
	Titre/objet	DECISION N° 0631/DIPL/D4/SDBMM/SM DU 03 NOV 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE /LC/ MINREX/CMPM/2017 PASSÉE APRÈS DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MINREX/CMPM/17 DU 29 SEPTEMBRE 2017, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR L'ACQUISITION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET MATÉRIEL MÉDICAL POUR L'INFIRMERIE AUMINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

48	Reference	038 /MINMAP/RDNW/SMI/2017 Lire
	Titre/objet	THE REGIONAL DELEGATE OF PUBLIC CONTRACTS FOR THE NORTH WEST (CONTRACTING AUTHORITY), HEREBY CANCELS DECISION N° 038 /MINMAP/RDNW/SMI/2017 BEARING ON THE AWARD OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER BY EMERGENCY PROCEDURE N° 31/ONIT/RDMINMAP/NWRTB/2017 OF 10 /07/ 2017 FOR THE CONSTRUCTION OF BALI COURT HOUSE IN MEZANG DIVISION IN THE NORTH WEST REGION OF CAMEROON (PHASE 1).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

49	Reference	N°0008/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	DECISION N°0008/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

50	Reference	N°0007/ANRP/DAAF/SBMP Lire
	Titre/objet	DECISION N°0007/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES ECHANTILLONS.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

51	Reference	006/2017 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°006/2017 PORTANT PROROGATION DE LADATE DE DÉPÔT DES OFFRES. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE CÉRÉALIER, MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°003/AONO/DG/OC/CIPM/2017 DU'18/10/2017 POUR LA FOURNITURE DETROIS (03) GROUPES ÉLECTROGÈNES POUR LE COMPTE DE L'OFFICE CÉRÉALIER INITIALEMENT PRÉVUE 09/11/2017 À 11 HEURES EST REPORTÉE AU 15/11/2017 À 11 HEURES ; LE RESTE SANSCHANGEMENT.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

52	Reference	ADDITIF N° 03 N°90/AONO/CUD/CIPM/2017 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 03 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°90/AONO/CUD/CIPM/2017 DU 18 SEPTEMBRE 2017 RELATIF A LA FOURNITURE DU MATERIEL DE VACCINATION CONTRE LA RAGE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

53	Reference	N° 005/AOIR/CAY7/ CIPM /2017 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 005/AOIR/CAY7/ CIPM /2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE STATION DE PESAGE POUR LA CARRIERE COMMUNALE DE YAOUNDE 7 AU LIEU DIT NKOLOMAN RENVOI
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

54	Reference	007/2017 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE DE PRESSE N°007/2017PORTANT RECTIFICATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES20/10/2017 RELATIF ACONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR PARKING DE CAMIONS DANS LES MAGASINS DE L'OFFICECEREALIER AGAROUA, DANS LA REGION DU NORD.LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OTTICE CÉRÉALIER, MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :UNE ERREUR S'EST GLISSÉE DANS LE DOSSIER D'APPEL OFFRES SUSCITÉ RELATIL'À LA CONSTRUCTION DUN HANGAR POUR PARKING DE CAMIONS DANS LES MAGASINS DE L'OFFICE CÉRÉALIER À GAROUA DANS LA RÉGION DU NORD NOTAMMENT SUR LA PAGE 103 AU NIVEAU DE LA GRILLE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES DANS LE TABLEAU II PERSONNEL.AU LIEU DE : DIPLOME (COPIE +ATTESTATION LÉGALISÉES),LIRE PLUTÔT : (COPIE DU DIPLOME LÉGALISÉES) CECI CONFORMENT AU RPAO PAGE 40.LE RESTE SANS CHANGEMENT.POUR TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ-VOUS ADRESSER AUXHEURES OUVRABLES AU SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFICE CÉRÉALIER OU NOUS JOINDRE AU TEL : 222 27 14 38
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°74/17/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 150 TONNES DE SOUDE CAUSTIQUE A LA SODECOTON

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'Offres national ouvert en procédure d'urgence **pour la fourniture d'un lot de 150 tonnes de soude caustique à la SODECOTON.**

2. Consistance des prestations

La fourniture objet du présent appel d'offres est constituée **d'un lot de 150 tonnes de soude caustique, pour neutralisation de l'huile brute.**

3. Cout Prévisionnel

Le coût estimatif de la fourniture est de **150 millions de FCFA, toutes taxes comprises.**

4. Allotissement

Lot unique.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte **à toutes les entreprises compétentes en la matière.**

6. Financement

Le financement est assuré par le **budget SODECOTON de l'exercice 2017.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-271-080, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 222-272-068, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-201-972 ou à la Représentation de la SODECOTON à Douala B.P. 1699 Tél. 233-424-603 contre versement en espèces d'une somme de **100 000 FCFA** non remboursable sur le compte n° **335 988** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de "**Compte Spécial CAS ARMP**". Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua. Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

8. Acquisition du Dossier

B.P. 302 Tél. 222-271-080, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 222-272-068, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-201-972 ou à la Représentation de la SODECOTON à Douala B.P. 1699 Tél. 233-424-603 contre versement en espèces d'une somme de **100 000 FCFA** non remboursable sur le compte n° **335 988** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de “ **Compte Spécial CAS ARMP** “. Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua. Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six exemplaires dont l'original et cinq copies marqués comme tels devront parvenir au plus tard **le 24 novembre 2017 à 10 heures**, au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua.

Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°74/17/AONO/SDCC/CIPMPOUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 150 TONNES DE SOUDE CAUSTIQUE A LA SODECOTON

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10. Delai de Livraison

La fourniture objet du présent appel d'offres devra être livrée au magasin Transit Sodécoton Garoua II selon le planning ci-après :

. 50 tonnes dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

. 50 tonnes dans un délai de 60 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

. 50 tonnes dans un délai de 90 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant de **3 000 000 FCFA** établie par un organisme financier de premier rang agréé par le Ministre en Charge des Finances pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics. La liste de ces organismes est jointe en annexe au présent DAO.

12. Recevabilité des Offres

L'absence de l'exemplaire original de la caution de soumission ou l'insuffisance du montant de celle-ci entraînera le rejet pur et simple de l'offre lors du dépouillement sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission de Passation des Marchés de la SODECOTON à la Direction Générale de la société à Garoua le **24 novembre 2017 à 11 heures au plus tard**, heure locale. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. **Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle à partir de 10 heures.**

14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison définitive des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

Critères éliminatoires :

- . Critère n° 1A : conformité des pièces du dossier administratif ;
- . Critère n° 1B : conformité des caractéristiques techniques de la fourniture ;
- . Critère n° 1C : Engagement sur l'honneur.

Critères essentiels :

- . Critère n° 2A : références du fabricant comptant pour 40 %. Production d'un certificat d'origine et d'une lettre d'engagement établis par le fabricant ;
- . Critère n° 2B : références du soumissionnaire comptant pour 30 %. Justifier d'au moins une livraison de fournitures similaires au cours des cinq dernières années à la SODECOTON ou ailleurs ;
- . Critère n° 2C : délais de livraison comptant pour 30 %. Respect des délais du DAO.

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non). Toute réponse négative (non) lors de l'examen des critères éliminatoires entraîne la disqualification de l'offre. Quant aux critères essentiels, un minimum de 70 % de réponses positives au total sera requis pour être retenu.

Référence prix

Seules les offres de prix des soumissionnaires ayant présenté un dossier technique acceptable seront prises en compte pour la suite de l'analyse.

Pour la comparaison des offres, il sera considéré les coûts toutes taxes comprises en position rendu magasin Transit Sodécoton Garoua II.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre **est la moins-disante et ayant satisfait aux critères de qualifications.**

16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **trois mois à compter de la date limite fixée pour la remise des soumissions.**

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au **Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON** Tél. 222 271 080, Email : sodecoton@sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON Yaoundé B.P. 304, Tél/Fax. 222 201 972 et à la Représentation SODECOTON de Douala B.P. 1699, Tél. et Fax. 233 424 603.

GAROUA le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOHAMADOU BAYERO

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°75/17/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 250 000 LITRES D'HEXANE TECHNIQUE A LA SODECOTON

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'Offres national ouvert en procédure d'urgence **pour la fourniture d'un lot de 250 000 litres d'hexane technique à la SODECOTON.**

2. Consistance des prestations

La fourniture objet du présent appel d'offres est constituée **d'un lot de 250 000 litres d'hexane technique, pour extraction d'huiles végétales alimentaires.**

3. Cout Prévisionnel

Le coût estimatif de la fourniture est de **240 millions** de FCFA toutes taxes comprises.

4. Allotissement

Lot unique.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte **à toutes les entreprises compétentes en la matière**

6. Financement

Le financement est assuré par le **budget SODECOTON de l'exercice 2017.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-271-080, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 222-272-068, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-201-972 ou à la Représentation de la SODECOTON à Douala B.P. 1699 Tél. 233-424-603 contre versement en espèces d'une somme de **150 000 FCFA** non remboursable sur le compte n° **335 988** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de "**Compte Spécial CAS ARMP**". Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua. Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-271-080, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 222-272-068, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-201-972 ou à la Représentation de la SODECOTON à Douala B.P. 1699 Tél. 233-424-603 contre versement en espèces d'une somme de **150 000 FCFA** non remboursable sur le compte n° **335 988** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de "**Compte Spécial CAS ARMP**". Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua. Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en **six exemplaires dont l'original et cinq copies** marqués comme tels devront parvenir au plus tard **le 24 novembre 2017 à 10 heures**, heure locale, au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua.

Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°75/17/AONO/SDCC/CIPMPOUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 250 000 LITRES D'HEXANE TECHNIQUE A LA SODECOTON

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10. Délai de Livraison

La fourniture objet du présent appel d'offres devra être livrée selon le planning ci-après :

- **50 000 litres en 45 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations au magasin Transit Sodécoton à Garoua II ;**

- **100 000 litres en 60 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations au magasin Transit Sodécoton à Garoua II ;**

- **100 000 litres en 90 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations au magasin Transit Sodécoton à Garoua II.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution bancaire de soumission d'un montant de **4 800 000 FCFA** établie par un organisme financier de premier rang agréé par le Ministre en Charge des Finances pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics. La liste de ces banques est jointe en annexe au présent DAO.

12. Recevabilité des Offres

L'absence de l'exemplaire original de la caution de soumission ou l'insuffisance du montant de celle-ci entraînera le rejet pur et simple de l'offre lors du dépouillement sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission de Passation des Marchés de la SODECOTON à la Direction Générale de la société à Garoua le **24 novembre 2017 à 11 heures au plus tard**. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. **Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle à partir de 10 heures.**

14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison définitive des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

Critères éliminatoires :

- . Critère n° 1A : conformité des pièces du dossier administratif
- . Critère n° 1B : conformité des caractéristiques techniques de la fourniture.
- . Critère n° 1C : Engagement sur l'honneur.

Critères essentiels :

- . Critère n° 2A : références du fabricant comptant pour 40 %. Production d'un certificat d'origine et d'une lettre d'engagement établis par le fabricant ;
- . Critère n° 2B : références du soumissionnaire comptant pour 30 %. Justifier d'au moins une livraison de fournitures similaires au cours des cinq dernières années à la SODECOTON ou ailleurs ;
- . Critère n° 2C : délai de livraison comptant pour 30 %. Respect des délais du DAO.

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non). Toute réponse négative (non) lors de l'examen des critères éliminatoires entraîne la disqualification de l'offre. Quant aux critères essentiels, un minimum de 70 % de réponses positives au total sera requis pour être retenu.

3. Référence prix

Seules les offres de prix des soumissionnaires ayant présenté un dossier technique acceptable seront prises en compte pour la suite de l'analyse.

Pour la comparaison des offres, il sera considéré les coûts toutes taxes comprises en position rendu magasin Transit Sodécoton à Garoua II.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est **la moins-disante et ayant satisfait aux critères de qualifications.**

16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **trois mois à compter de la date limite fixée pour la remise des soumissions.**

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser **au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON** Tél. 222 271 080, Email : sodecoton@sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON Yaoundé B.P. 304, Tél/Fax. 222 201 972 et à la Représentation SODECOTON de Douala B.P. 1699, Tél. et Fax. 233 424 603.

GAROUA le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOHAMADOU BAYERO

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°76/17/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 150 TONNES DE TERRE DECOLORANTE A LA SODECOTON

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'Offres national ouvert en procédure d'urgence **pour la fourniture d'un lot de 150 tonnes de terre décolorante.**

2. Consistance des prestations

La fourniture objet du présent appel d'offres **est constituée d'un lot de 150 tonnes de terre décolorante.**

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel est de **110 millions de FCFA TTC.**

4. Allotissement

Lot unique.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte **à toutes les entreprises compétentes en la matière.**

6. Financement

Le financement est assuré par le **budget SODECOTON de l'exercice 2017.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON B.P. 302 Tél. 242-27-10-80, E-mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 242-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Représentation de la SODECOTON à Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 contre versement en espèces d'une somme de **100 000 Fcfa** non remboursable sur le compte n° **335 988** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de " **Compte Spécial CAS ARMP** ". Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua. Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON B.P. 302 Tél. 242-27-10-80, E-mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 242-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Représentation de la SODECOTON à Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 contre versement en espèces d'une somme de **100 000 Fcfa** non remboursable sur le compte n° **335 988** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de " **Compte Spécial CAS ARMP** ". Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua. Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies **en six (06) exemplaires dont un original et cinq copies** marqués comme tels devront parvenir au plus tard **le 28 novembre 2017 à 10 heures**, au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON.

Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 76/17/AONO/SDCC/CIPM

POUR LA FOURNITURE d'un lot de 150 TONNES de terre décolorante A LA SODECOTON

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10. Delai de Livraison

La fourniture objet du présent appel d'offres devra être livrée en position rendu **magasin transit Sodécoton Garoua** II selon le planning suivant :

- 60 tonnes dans un délai de 45 jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

- 90 tonnes dans un délai de 90 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution bancaire de soumission d'un montant de **2 200 000 FCFA** établie par un organisme financier de premier rang agréé par le Ministre en Charge des Finances pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics. La liste de ces organismes est jointe en annexe au présent DAO.

12. Recevabilité des Offres

L'absence de l'exemplaire original de la caution de soumission ou l'insuffisance du montant de celle-ci entraînera le rejet pur et simple de l'offre lors du dépouillement sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission de Passation des Marchés de la SODECOTON à la Direction Générale de la société à Garoua le **28 novembre 2017 à 11 heures au plus tard**, heure locale. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle à partir de 10 heures.

14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison définitive des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

Critères éliminatoires :

- . Critère n° 1A : conformité des pièces du dossier administratif
- . Critère n° 1B : conformité des caractéristiques techniques de la fourniture.
- . Critère n° 1C : Engagement sur l'honneur.

Critères essentiels :

- . Critère n° 2A : références du fabricant comptant pour **40 %**. Production d'un certificat d'origine et d'une lettre d'engagement établis par le fabricant.
- . Critère n° 2B : références du soumissionnaire comptant pour **30 %**. Justifier d'au moins une livraison de fournitures similaires au cours des cinq dernières années à la Sodécoton ou ailleurs.
- . Critère n° 2C : délai de livraison comptant pour **30 %**. Respect des délais du DAO.

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive (Oui) ou négative (Non). Toute réponse négative (non) lors de l'examen des critères éliminatoires entraîne la disqualification de l'offre. Quant aux critères essentiels, un minimum de 70 % de réponses positives au total sera requis pour être retenu.

Référence prix

Seules les offres de prix des soumissionnaires ayant présenté un dossier technique acceptable seront prises en compte pour la suite de l'analyse.

Pour la comparaison des offres, il sera considéré les coûts toutes taxes comprises en position rendu magasin transit SODECOTON Garoua II.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est **la moins-disante et ayant satisfait aux critères de qualification.**

16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **trois mois à compter de la date limite fixée pour la remise des soumissions.**

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au **Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON**
Tél. : 222 27 10 80, Email : sodecoton@sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON Yaoundé B.P. 304,
Tél/Fax : 222 20 19 72 et à la Représentation SODECOTON de Douala B.P. 1699, Tél. et Fax. 233 42 46 03.

GAROUA le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOHAMADOU BAYERO

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°77/17/AOIO/SDCC/CIPM PORTANT SUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 4 500 000 DE PREFORMES EN
PET 32 GRAMMES COL 21/29 A LA SODECOTON**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'offres international ouvert en procédure d'urgence **pour la fourniture d'un lot de 4 500 000 de préformes en PET de 32 grammes, col 21/29.**

2. Consistance des prestations

La fourniture objet du présent appel d'offres est constituée **d'un lot de 4 500 000 de préformes en PET 32 grammes col 21/29.**

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévu pour cette acquisition est de **248 millions FCFA toutes taxes comprises.**

4. Allotissement

Lot unique.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte **à toutes les sociétés compétentes en la matière.**

6. Financement

Le financement est assuré par le **budget SODECOTON de l'exercice 2017.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, E-mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 222-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Représentation de la SODECOTON à Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 contre versement en espèces d'une somme de **120 000 fcfa** non remboursable sur le compte n° **335 988** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de " **Compte Spécial CAS ARMP** ". Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua. Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, E-mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 222-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Représentation de la SODECOTON à Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 contre versement en espèces d'une somme de **120 000 fcfa** non remboursable sur le compte n° **335 988** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de " **Compte Spécial CAS ARMP** ". Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua. Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en **six exemplaires dont l'original et cinq copies** marqués comme tels devront parvenir au plus tard **le 19 décembre 2017 à 10 heures**, au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua.

Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°77/17/AOIO/SDCC/CIPM
PORTANT SUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE 4 500 000 DE PREFORMES EN PET DE 32 GRAMMES COL
21/29 A LA SODECOTON.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10. Délai de Livraison

La fourniture objet du présent appel d'offres devra être livrée en position rendu magasin **transit SODECOTON à Garoua II** selon le planning ci-dessous :

- 2 000 000 dans un délai de 40 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

- 2 500 000 dans un délai de 70 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution bancaire de soumission d'un montant de **4 900 000 FCFA** établie par un organisme financier de premier rang agréé par le Ministre en Charge des Finances pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics. La liste de ces banques est jointe en annexe au présent DAO. Les banques étrangères qui délivreront des cautions de soumission dans le cadre de cet appel d'offres, devront avoir des correspondants dans le réseau des banques locales de premier ordre.

12. Recevabilité des Offres

L'absence de l'exemplaire original de la caution de soumission ou l'insuffisance du montant de celle-ci entraînera le rejet pur et simple de l'offre lors du dépouillement sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés à la Direction Générale de la société à Garoua le **19 décembre 2017 à 11 heures au plus tard**, heure locale. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. **Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle à partir de 10 heures.**

14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison définitive des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

Critères éliminatoires :

- . Critère n° 1A : conformité des pièces du dossier administratif
- . Critère n° 1B : conformité des caractéristiques techniques de la fourniture sur la base de l'échantillon présenté.
- . Critère n° 1C : Engagement sur l'honneur.

Critères essentiels :

- . Critère n° 2A : références du fabricant comptant pour 40 %. Production d'un certificat d'origine et d'une lettre d'engagement établis par le fabricant ;
- . Critère n° 2B : références du soumissionnaire comptant pour 30 %. Justifier d'au moins une livraison de fournitures similaires au cours des cinq dernières années à la SODECOTON ou ailleurs ;
- . Critère n° 2C : délais de livraison comptant pour 30 %. Respect des délais du DAO.

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non). Toute réponse négative (non) lors de l'examen des critères éliminatoires entraîne la disqualification de l'offre. Quant aux critères essentiels, un minimum de 70 % de réponses positives au total sera requis pour être retenu.

Référence prix

Seules les offres de prix des soumissionnaires ayant présenté un dossier technique acceptable seront prises en compte pour la suite de l'analyse.

Pour la comparaison des offres, il sera considéré les coûts toutes taxes comprises en position rendu magasin transit SODECOTON à Garoua II.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre **est la moins-disante et ayant satisfait aux critères de qualifications.**

16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **trois mois à compter de la date limite fixée pour la remise des soumissions.**

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser **au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON Tél. 222 27 10 80, Email : sodecoton@sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON Yaoundé B.P. 304, Tél/Fax. 222 20 19 72 et à la Représentation SODECOTON de Douala B.P. 1699, Tél. et Fax. 233 42 46 03.**

GAROUA le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOHAMADOU BAYERO

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0013/AONO/MINRESI/INC/CIPM/2017 DU 07 NOV 2017
2017 POUR LA FOURNITURE EN PROCEDURE D'URGENCE DU MATERIEL DU CENTRE DE
DOCUMENTATION ET D'ARCHIVAGE DE L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE FINANCEMENT :
CHAPITRE 93**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du Contrat – plan ETAT / INC, le Directeur Général de l'Institut National de Cartographie, lance un Appel d'Offres *National Ouvert* pour le compte de l'Institut National de Cartographie pour la fourniture en procédure d'urgence du matériel du centre de documentation et d'archivage de l'Institut National de Cartographie

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent la fourniture de :

- 15 rayonnages en bois massif traité et verni ;
- 06 rayonnages en bois massif ;
- 02 rayonnages en bois massif traité et verni ;
- 01 rayonnage en bois massif traité et verni ;
- 04 tables de bureau dont un (01) directeur ;
- 04 fauteuils de bureau dont un (01) directeur ;
- 10 chaises de réception ;
- 03 déshumidificateurs ;
- 03 escabeaux ;
- 08 extincteurs de 12.5kg ;
- 01 photocopieur multifonctionnel laser.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de trente-neuf millions (39 000 000) FCFA.

4. Allotissement

La fourniture est en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais justifiant d'une maîtrise dans le domaine sus visé et disposant d'une expérience avérée.

6. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le Chapitre 93 de l'exercice 2017.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'INC, au Secrétariat de la Commission Interne de passation des Marchés Publics de l'INC.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commission Interne de passation des Marchés publics dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA, payable dans le Compte d'Affectation Spécial CAS-ARMP ouvert dans les agences BICEC dans le compte n°335 988.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, au plus tard le **27 NOV 2017 2017 à 12 heures, heure locale** et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°0013/AONO/MINRESI/INC/CIPM/ 2017 DU 07 NOV 20172017

POUR LA FOURNITURE EN PROCEDURE D'URGENCE DU MATERIEL DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVAGE A L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison, est de 30 jours.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de 980 000 FCFA (neuf cent quatre-vingt mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de 50 000 FCFA (cinquante mille) francs CFA et valable pendant soixante (60) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment :

- l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- Une copie de la carte de contribuable en cours de validité ;
- une attestation du plan de localisation ;
- une attestation de non redevance.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu dans la salle de réunion de l'Institut National de Cartographie le **27 NOV 2017 à 13 heures** , heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Absence des pièces administratives ;

Absence de la caution de soumission ;

Fausse déclarations ou falsification des documents ;

Non-conformité du matériel aux spécifications techniques du DAO ;

Non satisfaction de 80% des sous-critères essentiels ;

Absence des fiches techniques ou prospectus ;

Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché au cours des trois(03) dernières années.

14.2 Critères essentiels

Les critères de qualification des candidats sont les suivants :

N°	CRITERES	OUI	NON
1	PRESENTATION DE L'OFFRE		
2	REFERENCES GENERALES DE L'ENTREPRISE		
	CARACTERISTIQUES	TECHNIQUES	
3	DES EQUIPEMENTS	CONFORMES	
	AUX PRESCRIPTIONS DU DAO		
4	CAPACITE DE FINANCEMENT		
5	PLANNING ET DELAI		

15. Attribution

Le Marché sera attribué au candidat ayant :

Présenté l'offre administrative conforme ;

Validé au moins 80 pour cent des sous-critères de l'offre technique ;

Présenté l'offre répondant à l'exigence qualité-coût.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Directeur de la Production de l'INC sis face BEAC Elig –Essono, BP 157 Yaoundé Tel : (237) 242 22 29 21

YAOUNDE le 7 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBOTTA ELIMBI Martin

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0014/AONO/MINRESI/INC/CIPM/2017 DU 07 NOV 2017
POUR LA FOURNITURE EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN GROUPE ELECTROGENE A L'INSTITUT
NATIONAL DE CARTOGRAPHIE FINANCEMENT : CHAPITRE 93**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du Contrat – plan ETAT / INC, le Directeur Général de l'Institut National de Cartographie, lance un Appel d'Offres *National Ouvert* pour le compte de l'Institut National de Cartographie pour la fourniture d'un groupe électrogène.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent la fourniture d'un groupe électrogène. Confère spécifications techniques du Dossier d'Appel D'Offre.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **33 000 000 FCFA**.

4. Allotissement

La fourniture est en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais justifiant d'une maîtrise dans le domaine sus visé et disposant d'une expérience avérée.

6. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le BIP de l'exercice 2017.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'INC, au Secrétariat du Directeur Administratif et Financier.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à l'INC (Secrétariat du Directeur Administratif et Financier) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA, *payable dans le Compte d'Affectation Spécial CAS-ARMP ouvert dans les agences BICEC dans le compte n°335 988*.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, au plus tard le **27 NOV 2017 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 0014 /AONO/MINRESI/INC/CIPM/ 2017 DU 07 NOV 20172017

POUR LA FOURNITURE EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN GROUPE ELECTROGENE

A L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison de ce groupe électrogène, objet du présent appel d'offres est de 30 jours.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de 660 000 FCFA (six cent soixante mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de 50 000 FCFA (cinquante mille) francs CFA et valable pendant soixante (60) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment :

- l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- Une copie de la carte de contribuable en cours de validité ;
- une attestation du plan de localisation ;
- une attestation de non redevance.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu dans la salle de réunion de l'Institut National de Cartographie le **27 NOV 2017 à 13 heures** , heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Absence des pièces administratives.

Absence de la caution de soumission ;

Absence d'un prix unitaire quantifié ;

Non-conformité du matériel aux spécifications techniques du DAO ;

Non satisfaction de 80% des sous-critères essentiels .

14.2 Critères essentiels

Les critères de qualification des candidats sont les suivants :

N°	CRITERES	OUI	NON
1	PRESENTATION DE L'OFFRE		
2	REFERENCES GENERALES DE L'ENTREPRISE		
	CARACTERISTIQUES	TECHNIQUES	
3	DES EQUIPEMENTS	CONFORMES	
	AUX PRESCRIPTIONS DU DAO		
4	CAPACITE DE FINANCEMENT		
5	PLANNING ET DELAI		

15. Attribution

Le Marché sera attribué au candidat ayant :

Présenté l'offre administrative conforme ;

Validé au moins 80 pour cent des sous-critères de l'offre technique ;

Présenté l'offre répondant à l'exigence qualité-coût.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Directeur de la Production de l'INC sis face BEAC Elig –Essono, BP 157 Yaoundé Tel : (237) 242 22 29 21

YAOUNDE le 7 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBOTTA ELIMBI Martin

COMMUNE DE MAYO BALEO

AVIS DE CONSULTATION N°004 /DC/R-AD/D-F&D/C-MB/SG/5T/2017 DU 01/11/2017 POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MAYO-BALEO POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MAYO-BALEO

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , 0

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de MAYO-BALEO, Autorité Contractante, lance une consultation en vue d'une demande de cotation pour Téquipement de l'auberge municipale pour le compte de la Commune de Mayo-Baléo.

2. Cout Prévisionnel

29 995 430 (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingtquinze-quatre cent trente) francs CFA.

3. Participation et origine

La participation à cette Consultation est ouverte aux entreprises locales installées en territoire camerounais.

4. Financement

L'équipement objet de la présente Consultation est financé par le budget du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) et de la Commune de MAYO BALEO, Exercice 2017 à hauteur de 29 995 430 (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingtquinze-quatre cent trente).

5. Consultation du Dossier

n/a

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de Consultation peut être retiré à la COMMUNE DE MAYO-BALEO, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de vingt cinq mille (25 000) francs CFA à la recette municipale de MAYO-BALEO.

7. Remises des offres

Les offres rédigées en Langues française ou anglaise seront remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que le dossier administratif complet de L'exercice 2017 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, sous pli fermé à la COMMUNE DE MAYO-BALEO, au plus tard le 2 novembre 2017 à 10 heures précises et devront porter la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION N°004 /DC/R-AD/D-F&D/C-MB/SG/ST/ 2017 DU 01 NOVEMBRE 2017 POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MAYO-BALEO POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MAYO-BALEO

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Recevabilité des Offres

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un(1) original et six (6) copies. Elles seront contenues dans deux (02) enveloppes fermées et scellées, comprenant :

Enveloppe A : Pièces administratives

- * une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe ;
- * une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée du registre de commerce ;
- * une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- * une copie de la carte de contribuable légalisée ;
- * un certificat d'imposition ;
- * une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- * une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
- * une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- * une attestation du plan de localisation ;
- * une quittance d'achat du Dossier de Consultation.

NB: Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées.

Enveloppe B : Offre financière

- * La soumission suivant le modèle fourni dans la présente Consultation ;
- * Les caractéristiques techniques du type de matériel proposé ;
- * Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- * La garantie du fabricant.

Chacune des enveloppes A et B contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

Les deux (02) enveloppes seront placées dans une grande enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

**AVIS DE CONSULTATION N° /DC/R-AD/D-F&D/C-MB/SG/ST/ 2017 DU
POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MAYO-BALEO POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE
DE MAYO-BALEO
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

9. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en un seul temps par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mayo-Baléo, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux dates, heure et lieu précisés dans l'Avis de Consultation. Il sera dressé un procès-verbal à l'ouverture des plis.

10. Critères d'évaluation

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera par la suite à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- A) examen de la conformité des pièces administratives et des offres financières du point de vue des délais et des spécifications techniques ;
- B) vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- C) élaboration d'un tableau des offres.

11. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation.

12. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de trente jours (30) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

13. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Commune de Mayo-Baléo, au Service de suivi des investissements de l'Agence Régionale FEICOM-Adamaoua les jours ouvrables.

MAYO-BALEO le 8 Novembre 2017

Le MAIRE

MISSA HAMADJOLDE

COMMUNE DE NGAOUNDÉRE 1ER

AVIS DE CONSULTATION /AC/CAN1ER /C1PM/2017 DU 06 NOV 2017 POUR L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE IER (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , 0

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de N'Gaoundéré 1^{er} Autorité Contractante, lance une consultation en vue d'une demande de cotation pour l'acquisition d'un véhicule pick-up 4x4 double cabine pour le compte de la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE Ier.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations, objet de la présente consultation, est de: **25 000 000 (Vingt cinq million) francs CFA TTC**

3. Allotissement

n/a

4. Participation et origine

La participation à cette Consultation est ouverte aux concessionnaires automobiles installés en territoire

camerounais remplissant les conditions reprises dans le Règlement de la consultation

5. Financement

Le véhicule objet de la présente Consultation est financé par le budget du Fonds Spécial d'Equipeement et

d'Intervention Intercommunale (FEICOM) et la Commune d'Arrondissement de N'Gaoundéré 1er exercice 2017.

6. Consultation du Dossier

n/a

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de Consultation peut être retiré à la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE Ier dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000** (Cinquante mille) francs CFA à la Recette Municipale D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 1er au titre des frais de dossier.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en langue française ou anglaise seront remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que le dossier administratif complet de l'EXERCICE 2017 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, sous pli fermé à la Mairie de NGAOUNDERE 1er, sise à côté de la Sous-Préfecture de NGAOUNDERE 1er, au plus tard le

26 nov 2017 à 10 heures précises et devront porter la mention suivante ;

AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/CAN 1ER/CIPM/2017 DU 06 NOV 2017 EN VUE D'UNE DEMANDE DE COTATION POUR L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NGAOUNDERE 1ER

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des prestations est fixé à un (01) mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 500 000 (cinq cent mille) francs CFA délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le

Ministre Chargé des Finances.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables,

Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente Demande de cotation sera déclarée irrecevable. Les chèques bancaires certifiés ne seront pas acceptés

11. Recevabilité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en un seul temps par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune d'Arrondissement de N'Gaoundéré 1er en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux date, heure et lieu précisés dans l'Avis de Consultation. Il sera dressé un procès-verbal à l'ouverture

13. Critères d'évaluation

La Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de N'Gaoundéré 1er procédera par la suite à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant ;

- A) examen de la conformité des pièces administratives et des offres financières du point de vue des délais et des spécifications techniques ;
- B) vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- C) élaboration d'un tableau des offres.

DEPOUILLEMENT DES OFFRES

Le dépouillement aura lieu le **26 NOV 2017 à 11 heures** précises à la Salle de délibération de la Mairie de NGAOUNDERE 1er sise à côté de la Sous-Préfecture de NGAOUNDERE 1er

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée même en cas de groupement.

Principaux critères d'élimination

Ces critères sont les suivants ;

- Absence d'une pièce administrative ;
- caractéristiques techniques du véhicule proposé non conforme aux prescriptions du DC.
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de la caution de soumission
- n'avoir pas satisfait à au moins quatre des cinq critères essentiels.
- Pièce non-conforme et non régularisée dans un délai de 48 heures.

Principaux critères de qualification

Le système de notation est binaire les principaux critères portent sur les éléments ci-après :

Présentation de l'offre

Références du soumissionnaire dans le domaine de la prestation ;

Service après-vente.

14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de soixante jours(60) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de Ngaoundéré 1er les jours ouvrables ou auprès des Services du Maître d'Ouvrage ou appeler au numéro téléphone suivant : 677 80 74 78/696 61 03 66.

NGAOUNDERE le 6 Novembre 2017

Le MAIRE

BOBO SALIHOU

MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 007/ASMI/MAGZI/2017 DU 02 NOVEMBRE 2017 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DÉTAILLÉE DU PROJET DE CRÉATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE NOMAYOS, ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

La Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI) a été créée par l'Etat en 1971, pour promouvoir le développement industriel et commercial du Cameroun, par la mise en place d'infrastructures physiques d'accueil pour les entreprises.

La MAGZI a donc pour objectifs de :

- développer le tissu industriel dans l'ensemble du territoire camerounais ;
- contribuer au développement urbain et périurbain ;
- contribuer à la résorption du chômage et à la lutte contre la pauvreté ;
- protéger l'environnement.

C'est dans cette dynamique et dans l'optique de pouvoir asseoir une gestion durable dans la zone du projet en vue de l'atteinte du développement durable que la MAGZI envisage la réalisation d'une étude d'impacts environnemental et social détaillée du projet de création de la zone industrielle de NOMAYOS, Arrondissement de MBANKOMO, Département de la MEFOU ET AKONO, Région du CENTRE, conformément à la Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes d'application y subséquents, notamment, le Décret n° 2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impacts environnemental et social ; et l'Arrêté n° 00001/MINEPDED du 08 février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impacts environnemental et social.

Les termes de référence en vue de la réalisation de cette étude ayant été transmis au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) pour examen et approbation, suivant lettre n° 000283/04/17/MAGZI/DG/DT/SDEP/CSNE/MF du 10 avril 2017, le Directeur Général de la MAGZI, Maître d'Ouvrage, sollicite l'expertise d'un Cabinet d'Etudes agréé par ce département ministériel dans la réalisation des évaluations environnementales stratégiques, des études d'impacts environnemental et social, des audits environnementaux, des études de dangers ou de risques.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur la réalisation d'une étude d'impacts environnemental et social détaillée du projet de création de la zone industrielle de NOMAYOS, Arrondissement de MBANKOMO, Département de la MEFOU ET AKONO, Région du CENTRE.

3. Consistance des prestations

La mission consistera en la validation des termes de référence de l'étude et la production d'un rapport d'étude définitif sur l'étude d'impacts environnemental et social détaillée du projet de création de la zone industrielle de NOMAYOS, accompagné de sa version électronique sur CD-Rom en fichier PDF.

4. Participation et origine

N/A

5. Financement

Les prestations, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, seront financées par le Budget de la MAGZI (fonds propres), exercice 2017.

6. Remises des offres

Les dossiers de candidature doivent être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marqués comme tels, comportant les Volumes 1 et 2 sous pli fermé à la Direction Générale de la MAGZI (Secrétariat de la Commission Interne de Passation de Marché) sise à MVAN, 1^{er} échangeur, au plus tard le **30 novembre 2017 à 13 heures précises**, heures locales avec la mention :

“AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D’INTERET

N° 007/ASMI/MAGZI/2017 DU 02 NOVEMBRE 2017

Pour la réalisation d'une étude d'impacts environnemental et social détaillée du projet de création de la zone industrielle de NOMAYOS, Arrondissement de MBANKOMO, Département de la MEFOU ET AKONO, Région du CENTRE.

“A N’OUVRIR QU’EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT”.

7. Composition du dossier

Les Bureaux d'Etudes Techniques intéressés par cet Appel à Manifestation d'intérêt, devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux volumes :

6.1 : Volume 1 (pièces administratives)

Le "volume 1" comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- une copie de l'agrément en cours de validité délivrée par le MINEPDED ;
- la copie de la carte de contribuable en cours de validité, certifiée par le service émetteur ;
- la copie de la patente en cours de validité, certifiée par le service émetteur ;
- la copie de l'attestation pour soumission (CNPS) signée par le service émetteur ;
- l'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- l'original de l'attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première instance du domicile du candidat ;
- un document attestant d'une capacité financière d'au moins **60 000 000 (soixante millions)** de francs CFA.

NB : l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera un rejet pur et simple de la candidature.

6.2 : Volume 2 (dossier technique)

6.2.1 : Composition du dossier technique

Le dossier technique comprendra :

6.2.1.1 : la liste du personnel

Le candidat fournira la liste du personnel accompagnée :

- du curriculum vitae signé de chaque personnel ;
- de la copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel ;

La non-production de l'une des pièces entraînera pour l'expert considéré, la note zéro (0).

Le personnel sera composé comme suit :

- **Un chef de mission**, expert en gestion de l'environnement, justifiant des compétences et d'une bonne expérience

dans la gestion participative. Il devra impérativement avoir mené au moins cinq (05) études d'impact sur l'environnement d'importance comparable au Cameroun. Il devra justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience générale pour un niveau de qualification égale à BAC+5 ;

- **Un Ingénieur de Génie Civil** inscrit à l'Ordre National des Ingénieur de Génie Civil (ONIGC) et ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans la gestion environnementale des projets pour un niveau de qualification égale à BAC+5 ;

- **Un Ingénieur des eaux et forêts**, expert en gestion des ressources naturelles (air, eau, faune, flore) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience pour un niveau de qualification égale à BAC+5 ;

- **Un socio-économiste** ayant une expérience générale de cinq (05) ans et justifiant d'une bonne expérience dans les études d'impact environnemental pour un niveau de qualification égale à BAC+5.

6.2.1.2 : l'organigramme complet du personnel

Le candidat fournira l'organigramme complet de l'équipe dont il est garant et devant exécuter cette prestation.

6.2.1.3 : la liste du personnel fixe qualifié

Le candidat fournira la liste du personnel fixe qualifié (minimum BAC+2) et employé sans interruption depuis un an au siège du candidat (fournir CV signés par les intéressés).

NB : le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois (03) mois et se rapportant audit personnel sont fournies et dûment signées.

6.2.1.4 : les références du BET

Le candidat présentera ses références tout en précisant :

- le nombre d'années d'expérience pour les prestations de réalisation des études d'impacts environnemental et social;
- le nombre et l'importance des références du B.E.T en ce qui concerne les prestations des études d'impacts environnemental et social pour les cinq (05) dernières années ;

Pour être validée, chaque référence en études d'impacts environnemental et social devra être justifiée par les éléments suivants :

- la copie de l'extrait du contrat comportant les 1^{ères}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} pages et les pages des détails estimatifs et de signatures. Ces documents devront être clairs et lisibles (le nom du Maître d'Ouvrage et le lieu d'exécution du projet devront être clairement spécifiés) ;
- la copie du procès-verbal de réception ou l'attestation de bonne fin.

6.2.1.5 : les moyens techniques

Le candidat donnera la liste des moyens techniques et matériels à mettre en place et notamment :

- la liste du matériel informatique et bureautique (ordinateur, imprimante, table traçante, scanner, logiciel, photocopieuses), des bureaux, armoires et classeurs, etc...., présents au siège et à mettre à la disposition des personnels (fournir les factures des fournisseurs) ;
- la liste des moyens logistiques (véhicules en très bon état de marche, téléphones satellites, fax....) présents au siège et à mettre à la disposition des personnels (fournir les factures des fournisseurs) ;
- la liste du matériel d'analyses environnementales propre au candidat ou à son sous-traitant (fournir les factures des fournisseurs) ;
- la liste du matériel géotechnique propre au candidat ou à son sous-traitant (fournir les factures des fournisseurs) ;

- la liste du matériel topographique propre au candidat ou à son sous-traitant (fournir les factures des fournisseurs).

6.2.1.6 : l'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du B.E.T devra permettre au Directeur Général de la MAGZI de procéder à toutes les vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

8. Critères d'évaluation

6.2.2.1 : Critères éliminatoires

- dossier administratif ou technique incomplet ou non-conforme ;
 - fausse déclaration ou pièces falsifiées;
 - non satisfaction aux critères techniques éliminatoires ci-après:
- avoir un Chef de mission, ayant mené moins de cinq (05) études d'impact sur l'environnement ou ayant moins de cinq (05) ans d'expérience pour un niveau de qualification de BAC+5 ;
- avoir un Ingénieur de Génie Civil, non inscrit à l'ONIGC ou ayant moins de cinq (05) ans d'expérience dans la gestion environnementale des projets pour un niveau de qualification minimale BAC+5 ;
- avoir un Ingénieur des eaux et forêts, ayant moins de cinq (05) ans d'expérience pour le niveau de qualification BAC+5 ;
- avoir un socio-économiste, ayant moins de cinq (05) ans d'expérience dans les études d'impact environnemental pour un niveau de qualification BAC+5.
- avoir un chiffre d'affaire cumulé et justifié au cours des trois dernières années dans le domaine des études d'impact environnemental inférieur à **(60 000 000) soixante millions de F CFA**.

6.2.2.2 : Critères essentiels

Le dossier technique sera évalué suivant les critères ci-après :

- qualification des experts et leur expérience dans le domaine du projet sur **40 points** ;
- références du BET sur **40 points** ;
- moyens technique et matériel à mettre en place sur **20 points** ;

NB : seuls les candidats ayant totalisé une note technique au moins égale à 75 points sur 100 points seront retenus.

9. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction Technique de la MAGZI sise à MVAN au lieu-dit 1^{er} échangeur, tél. : **242 724 279**.

10. Evaluation et publication des résultats

Les B.E.T retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint (AONR) pour la réalisation d'une étude d'impacts environnemental et social détaillée du projet de création de la zone industrielle de NOMAYOS, Arrondissement de MBANKOMO, Département de la MEFOU ET AKONO, Région du CENTRE, conformément à l'article 12, alinéa 6 du décret n° 2004/275 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MANON GEORGES CHRISTOL

OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

COMMUNIQUE N° 05/AONO/ONCC/DG/CIPM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Portant publication du résultat l'Appel d'Offres National Ouvert n°002 AONO/ONCC/CIPM/2017 du 22 septembre 2017 de la souscription des polices d'assurances automobiles à l'ONCC.

Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café communique : Le soumissionnaire ci-après est retenu pour l'exécution de la prestation, objet de l'Appel d'Offres cité ci-dessus, sur financement du budget de l'ONCC : Exercice 2018.

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant TTC
ZENITHE INSURANCE S.A	12 mois	19 372 413 FCFA

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives et Financières, **9^e** étage, porte 9/5, téléphone 233 42 59 36 pour la formalisation du projet de Lettre-commande.

Les soumissionnaires ayant déposé leurs offres sont priés de passer les retirer sous quinzaine au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés de l'ONCC, **9^e** étage, porte 9/4.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

DOUALA le 9 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDOPING Michael

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°000023/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2017 RELATIF AUX TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CONVOYEUR COMPLET, D'UN BAC D'ETANCHEITE DES BOUTEILLES ET D'UNE VANNE DE REGULATION POUR LE CENTRE GPL DE BONABERI.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP) MAITRE D'OUVRAGE C

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP du 01/11/2017 relative à l'Appel N°023/AONO/DG/DEX/SEM/CIPMSCDP/2017 du 28 août 2017 portant sur les travaux susmentionnés se présentent comme suit

Entreprise	Montant TTC (en F CFA)	observations
TENTAL	66 382 285	Attributaire du Marché : pour avoir présenté l'offre évaluée la moins disante et remplissant les conditions financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux dits éliminatoires ; Adresse : B.P 740 Yaoundé ; Délai d'exécution : Quatre-vingt dix (90) jours ; Lieu d'exécution : Centre gpl de Bonabéri.

L'entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction Général (Cellule des Marchés) du projet de Marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non **adjudicataires** sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, ces offres seront détruites

DOUALA le 3 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ELOUNDOU ESSOMBA Gaston

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°0000021/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2017 RELATIF A LA FOURNITURE DE VEHICULES A LA SCDP.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP) MAITRE D'OUVRAGE COMMUNIQUE.

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP du 01/11/2017 relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°021/AONO/DG/DEX/SEM/CIPMSCDP/2017 du 28 août 2017 portant sur la fourniture de véhicules à la SCDP se présentent comme suit :

Entreprise	Montant TTC (en F CFA)	observations
Cameroon Motors Industries (CAMI) Toyota	108 500 000	Attributaire du Marché : pour avoir présenté l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux dits éliminatoires ; Adresse : B.P 1217 Douala ; Délais de livraison : quarante-cinq (45) jours ; Lieu de livraison : Magasin central

L'entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction Général (Cellule des Marchés Publics) pour établissement du projet de Marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non adjudicataires sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

DOUALA le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ELOUNDOU ESSOMBA Gaston

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°2189 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2017 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 92/AONO/MINTP/CMPM-TI/2017 DU 18/09/2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE CERTAINES ROUTES EN TERRE À TRAFIC MODÉRÉ DANS LA RÉGION DU CENTRE, PROGRAMME ANNUEL 2017 ET SUIVANTS. FINANCEMENT : BIP MINTP, EXERCICE 2017 ET SUIVANTS. IMPUTATION : 51 467 03 22 00 21 2250.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'Appel d'Offres sus-cité, que la date de dépôt et ouverture des offres initialement prévue le **31/10/2017** est reportée au **22/11/2017** aux mêmes lieu et heure.

YAOUNDE le 3 Novembre 2017

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

N°0006/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION A L'ANRP DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE, LOT 3. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection, Communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Restreint N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 du 15 Septembre 2017 pour la formation à l'ANRP des utilisateurs des équipements scientifiques de contrôle technique et de dosimétrie externe, lot 3, les résultats dudit appel d'offres national restreint se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Note financière	Note finale	Montant lu (TTC) en FCFA	Montant corrigé (TTC) en FCFA	Ecart en FCFA	Délai	Rang	Observations
Lot 3	TVS SARL BP : 1454 Douala	71/100	100	79,7	18 465 863	-	-	60 jours	1 ^{er}	Adjudicataire Lettre
	ETS ITKe BP : 2244 Yaoundé	41,5/100	-	-	-	-	-	-	-	Disqualification l'ouverture des offres car n'a pas obtenu la technique requis soi

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ANRP, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de Lettre-commande. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le soumissionnaire dont l'offre n'a pas été retenue, est invité à passer retirer son offre sous quinzaine de la publication du présent communiqué. Passé ce délai, celle-ci sera détruite./-

YAOUNDE le 25 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO Augustin

AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

**COMMUNIQUE N° 3695/17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 16/A0NO/ADC/CIPIVI/ 2017 DU 16/08/2017**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par Décision N° 0684-17/ADC/DG du 26 OCTOBRE 2017 le Dossier d'Appel

d'Offres National Ouvert N° 16/AONO/ADC/CIPM/2017 du 16/08/2017 pour la fourniture d'un tracteur agricole muni d'un gyrobroyeur à la société Aéroports Du Cameroun S.A. est déclaré infructueux.

YAOUNDE le 26 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

COMMUNIQUE N°0007/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES ECHANTILLONS. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection, Communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Restreint N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17 du 15 Septembre 2017 pour la formation des scientifiques de l'ANRP à l'utilisation des équipements scientifiques de contrôle radiologique des denrées alimentaires, l'écologie et à la préparation radiochimique des échantillons, les résultats dudit Appel d'Offres National Restreint se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Note financière	Note finale	Montant lu (TTC) en FCFA	Montant corrigé (TTC) en FCFA	Ecart en FCFA	Délai	Rang	Observations
Lot 1	TVS SARL BP : 1454 Douala	88,5/100	100	91,95	11 358 563	-	-	60 jours	1^{er}	Adjudicataire lauréat
Lot 2	TVS SARL BP : 1454 Douala	91/100	100	93,7	17 649 000	-	-	60 jours	1^{er}	Adjudicataire lauréat
	ETS ITKe BP : 2244 Yaoundé	62/100	-	-	-	-	-	-	-	Disqualification de l'offre car n'ayant pas obtenu le score technique minimum par le 7 ^{ème} tour de table

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ANRP, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription des projets de Lettre-contrat. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le soumissionnaire dont l'offre n'a pas été retenue, est invité à passer retirer son offre sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celle-ci sera détruite./-

YAOUNDE le 25 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO Augustin

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

**COMMUNIQUE N°0008/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP.
FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection, Communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Restreint N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 du 15 Septembre 2017 pour la formation des utilisateurs des équipements scientifiques de maintenance, d'étalonnage, de contrôle technique et de dosimétrie externe de l'ANRP, les résultats dudit Appel d'Offres National Restreint se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Observations
Lot 1	ETS ITKe BP : 2244 Yaoundé	49/100	Disqualifié pour l'ouverture des offres financières car n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise par le DAO soit 70/100
Lot 2	ETS ITKe BP : 2244 Yaoundé	49/100	Disqualifié pour l'ouverture des offres financières car n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise par le DAO soit 70/100
Lot 3	ETS ITKe BP : 2244 Yaoundé	49/100	Disqualifié pour l'ouverture des offres financières car n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise par le DAO soit 70/100

Par conséquent, le soumissionnaire est invité à passer retirer ses offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites./-

YAOUNDE le 25 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO Augustin

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 3694/17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 11/A0N01 • DC/C1PM/ 2016 DU 08/08/2016

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par Décision N°0683-17/AD C/D du 26 OCTOBRE 2017 le Dossier d'Appel d'Offres national ouvert N° 11/A0NO/ADC/CIPM/2016 du 08/08/2016 relatif à la fourniture, le montage et l'installation de sièges pour les salles d'embarquement de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen (phase III), est déclaré infructueux.

Les soumissionnaires concernés sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Sous-Direction des Approvisionnements et des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A, passé ce délai, celle-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 26 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°3985/DAG/DG/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/PAD/CIPM/2016 DU 19 OCTOBRE 2016 POUR LES TRAVAUX DE DE REHABILITATION DE LA ROUTE D'ACCES, LA CONSTRUCTION DE LA VOIE DE SORTIE DU TERMINAL BOIS, ET L'ENTRETIEN DES ROUTES BITUMÉES AU PORT DE DOUALA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

La **Société des Matériaux et Accessoires Routiers (SMAR), BP 2231 DOUALA**, soumissionnaire de l'appel d'offres susvisé est déclarée adjudicataire pour un montant de **FCFA TTC 898 757 702 FCFA TTC** et un délai d'exécution de **six (06) mois..**

Ladite société est invitée à prendre l'attache de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement du projet de marché y afférent.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

DOUALA le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 2098 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2017 PORTANT ANNULATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 36/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2017 DU 21 AVRIL 2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CERTAINS BACS DANS LA RÉGION DE L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'Appel d'Offres sus-cité, que la Décision N° 257/D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 du 07 Juillet 2017 et le Communiqué N° 1093/C/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 du 07 Juillet 2017 relatifs au résultat dudit Appel d'Offres est annulés.

YAOUNDE le 25 Octobre 2017

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COMMUNIQUE N° 0050/DIPL/D4/SDBMM/SM DU 03 NOV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MINREX/CMPM/17 DU 29 SEPTEMBRE 2017, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR L'ACQUISITION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET MATÉRIEL MÉDICAL POUR L'INFIRMERIE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Par Décision N° 0631 /DIPL/D4/SDBMM/SM Le **GROUPEMENT THERMOSECURE SALR/ETABLISSEMENT SIB** Tel: **222 202 342/699798 504**, est déclaré adjudicataire de la lettre commande relative l'acquisition des produits pharmaceutiques et matériel médical pour l'infirmerie au Ministère des Relations Extérieures, pour un montant TTC de **dix neuf millions sept cent quatre-vingt-dix sept mille neuf cent quarante deux (19 797 942) francs CFA** et un délai de livraison de **vingt huit (28) jours**.

Ledit groupement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés/porte 508, du Ministère des Relations Extérieures pour l'établissement de sa lettre commande.

YAOUNDE le 3 Novembre 2017

Le MINISTRE

MBELLA MBELLA Lejeune

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°000023/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2017 RELATIF AUX TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CONVOYEUR COMPLET, D'UN BAC D'ETANCHEITE DES BOUTEILLES ET D'UNE VANNE DE REGULATION POUR LE CENTRE GPL DE BONABERI.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP) MAITRE D'OUVRAGE C

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP du 01/11/2017 relative à l'Appel N°023/AONO/DG/DEX/SEM/CIPMSCDP/2017 du 28 août 2017 portant sur les travaux susmentionnés se présentent comme suit

Entreprise	Montant TTC (en F CFA)	observations
TENTAL	66 382 285	Attributaire du Marché : pour avoir présenté l'offre évaluée la moins disante et remplis financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux dits éliminatoires ; Adresse : B.P 740 Yaoundé ; Délai d'exécution : Quatre-vingt dix (90) jours ; Lieu d'exécution : Centre gpl de Bonabéri.

L'entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction Général (Cellule des Mar du projet de Marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non **adjudicataires** sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du prése ces offres seront détruites

DOUALA le 3 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ELOUNDOU ESSOMBA Gaston

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°0000021/C/DG/CMP-SCDP/2017 DU 03/11/2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2017 RELATIF A LA FOURNITURE DE VEHICULES A LA SCDP.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP) MAITRE D'OUVRAGE COMMUNIQUE.

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP du 01/11/2017 relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°021/AONO/DG/DEX/SEM/CIPMSCDP/2017 du 28 août 2017 portant sur la fourniture de véhicules à la SCDP se présentent comme suit :

Entreprise	Montant TTC (en F CFA)	observations
Cameroon Motors Industries (CAMI) Toyota	108 500 000	Attributaire du Marché : pour avoir présenté l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux dits éliminatoires ; Adresse : B.P 1217 Douala ; Délais de livraison : quarante-cinq (45) jours ; Lieu de livraison : Magasin central

L'entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction Général (Cellule des Marchés Publics) pour établissement du projet de Marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non adjudicataires sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

DOUALA le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ELOUNDOU ESSOMBA Gaston

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°2189 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2017 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 92/AONO/MINTP/CMPM-TI/2017 DU 18/09/2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE CERTAINES ROUTES EN TERRE À TRAFIC MODÉRÉ DANS LA RÉGION DU CENTRE, PROGRAMME ANNUEL 2017 ET SUIVANTS. FINANCEMENT : BIP MINTP, EXERCICE 2017 ET SUIVANTS. IMPUTATION : 51 467 03 22 00 21 2250.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'Appel d'Offres sus-cité, que la date de dépôt et ouverture des offres initialement prévue le **31/10/2017** est reportée au **22/11/2017** aux mêmes lieu et heure.

YAOUNDE le 3 Novembre 2017

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

**COMMUNIQUE N°0009/ANRP/DAAF/SBMP DU 02 NOVEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES
LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION A L'ANRP DES
UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE
EXTERNE, LOTS 1 ET 2. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93**

[Télécharger la piece d'origine](#)

Affichage Web

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection, Communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Restreint N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 du 15 Septembre 2017 pour la formation à l'ANRP des utilisateurs des équipements scientifiques de contrôle technique et de dosimétrie externe, lots 1 et 2, les dudit appel d'offres national restreint se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Note financière	Note finale	Montant lu (TTC) en FCFA	Montant corrigé (TTC) en FCFA	Ecart en FCFA	Délai	Rang	Observations
Lot 1	TVS SARL BP : 1454 Douala	73/100	100	81,1	18 465 863	-	-	60 jours	1 ^{er}	Adjudication Lettre-marché
Lot 2	TVS SARL BP : 1454 Douala	73/100	100	81,1	20 779 313	-	-	60 jours	1 ^{er}	Adjudication Lettre-marché

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ANRP, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription des projets de Lettre-coordonnée. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

YAOUNDE le 2 Novembre 2017

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

SIMO Augustin

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

N°0006/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION A L'ANRP DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE, LOT 3. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection, Communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Restreint N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 du 15 Septembre 2017 pour la formation à l'ANRP des utilisateurs des équipements scientifiques de contrôle technique et de dosimétrie externe, lot 3, les résultats dudit appel d'offres national restreint se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Note financière	Note finale	Montant lu (TTC) en FCFA	Montant corrigé (TTC) en FCFA	Ecart en FCFA	Délai	Rang	Observations
Lot 3	TVS SARL BP : 1454 Douala	71/100	100	79,7	18 465 863	-	-	60 jours	1 ^{er}	Adjudicataire Lettre
	ETS ITKe BP : 2244 Yaoundé	41,5/100	-	-	-	-	-	-	-	Disqualification l'ouverture des offres car n'a pas obténu la technique requis soi

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ANRP, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de Lettre-commande. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le soumissionnaire dont l'offre n'a pas été retenue, est invité à passer retirer son offre sous quinzaine de la date de publication du présent communiqué. Passé ce délai, celle-ci sera détruite./-

YAOUNDE le 25 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO Augustin

AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

**COMMUNIQUE N° 3695/17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 16/A0NO/ADC/CIPIVI/ 2017 DU 16/08/2017**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par Décision N° 0684-17/ADC/DG du 26 OCTOBRE 2017 le Dossier d'Appel

d'Offres National Ouvert N° 16/AONO/ADC/CIPM/2017 du 16/08/2017 pour la fourniture d'un tracteur agricole muni d'un gyrobroyeur à la société Aéroports Du Cameroun S.A. est déclaré infructueux.

YAOUNDE le 26 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

COMMUNIQUE N°0007/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES ECHANTILLONS. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection, Communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Restreint N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17 du 15 Septembre 2017 pour la formation des scientifiques de l'ANRP à l'utilisation des équipements scientifiques de contrôle radiologique des denrées alimentaires, l'écologie et à la préparation radiochimique des échantillons, les résultats dudit Appel d'Offres National Restreint se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Note financière	Note finale	Montant lu (TTC) en FCFA	Montant corrigé (TTC) en FCFA	Ecart en FCFA	Délai	Rang	Observations
Lot 1	TVS SARL BP : 1454 Douala	88,5/100	100	91,95	11 358 563	-	-	60 jours	1^{er}	Adjudicataire lauréat
Lot 2	TVS SARL BP : 1454 Douala	91/100	100	93,7	17 649 000	-	-	60 jours	1^{er}	Adjudicataire lauréat
	ETS ITKe BP : 2244 Yaoundé	62/100	-	-	-	-	-	-	-	Disqualification de l'offre car n'ayant pas obtenu le score minimum par le jury

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ANRP, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription des projets de Lettre-contrat. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le soumissionnaire dont l'offre n'a pas été retenue, est invité à passer retirer son offre sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celle-ci sera détruite./-

YAOUNDE le 25 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO Augustin

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

**COMMUNIQUE N°0008/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP.
FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection, Communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Restreint N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 du 15 Septembre 2017 pour la formation des utilisateurs des équipements scientifiques de maintenance, d'étalonnage, de contrôle technique et de dosimétrie externe de l'ANRP, les résultats dudit Appel d'Offres National Restreint se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Observations
Lot 1	ETS ITKe BP : 2244 Yaoundé	49/100	Disqualifié pour l'ouverture des offres financières car n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise par le DAO soit 70/100
Lot 2	ETS ITKe BP : 2244 Yaoundé	49/100	Disqualifié pour l'ouverture des offres financières car n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise par le DAO soit 70/100
Lot 3	ETS ITKe BP : 2244 Yaoundé	49/100	Disqualifié pour l'ouverture des offres financières car n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise par le DAO soit 70/100

Par conséquent, le soumissionnaire est invité à passer retirer ses offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites./-

YAOUNDE le 25 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO Augustin

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 3694/17/ADC/DG PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 11/A0N01 • DC/C1PM/ 2016 DU 08/08/2016

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par Décision N°0683-17/AD C/D du 26 OCTOBRE 2017 le Dossier d'Appel d'Offres national ouvert N° 11/A0NO/ADC/CIPM/2016 du 08/08/2016 relatif à la fourniture, le montage et l'installation de sièges pour les salles d'embarquement de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen (phase III), est déclaré infructueux.

Les soumissionnaires concernés sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Sous-Direction des Approvisionnements et des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A, passé ce délai, celle-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 26 Octobre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

**COMMUNIQUE N°0009/ANRP/DAAF/SBMP DU 02 NOVEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES
LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION A L'ANRP DES
UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE
EXTERNE, LOTS 1 ET 2. FINANCEMENT : ANRP/CONTRAT PLAN/MINFI CHAPITRE 93**

[Télécharger la piece d'origine](#)

Affichage Web

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection, Communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Restreint N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 du 15 Septembre 2017 pour la formation à l'ANRP des utilisateurs des équipements scientifiques de contrôle technique et de dosimétrie externe, lots 1 et 2, les dudit appel d'offres national restreint se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Note financière	Note finale	Montant lu (TTC) en FCFA	Montant corrigé (TTC) en FCFA	Ecart en FCFA	Délai	Rang	Observations
Lot 1	TVS SARL BP : 1454 Douala	73/100	100	81,1	18 465 863	-	-	60 jours	1 ^{er}	Adjudication Lettre-marché
Lot 2	TVS SARL BP : 1454 Douala	73/100	100	81,1	20 779 313	-	-	60 jours	1 ^{er}	Adjudication Lettre-marché

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ANRP, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription des projets de Lettre-coordonnée. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

YAOUNDE le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO Augustin

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°3985/DAG/DG/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/PAD/CIPM/2016 DU 19 OCTOBRE 2016 POUR LES TRAVAUX DE DE REHABILITATION DE LA ROUTE D'ACCES, LA CONSTRUCTION DE LA VOIE DE SORTIE DU TERMINAL BOIS, ET L'ENTRETIEN DES ROUTES BITUMÉES AU PORT DE DOUALA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

La **Société des Matériaux et Accessoires Routiers (SMAR), BP 2231 DOUALA**, soumissionnaire de l'appel d'offres susvisé est déclarée adjudicataire pour un montant de **FCFA TTC 898 757 702 FCFA TTC** et un délai d'exécution de **six (06) mois..**

Ladite société est invitée à prendre l'attache de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement du projet de marché y afférent.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

DOUALA le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 2098 CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2017 PORTANT ANNULATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 36/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2017 DU 21 AVRIL 2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CERTAINS BACS DANS LA RÉGION DE L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'Appel d'Offres sus-cité, que la Décision N° 257/D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 du 07 Juillet 2017 et le Communiqué N° 1093/C/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2017 du 07 Juillet 2017 relatifs au résultat dudit Appel d'Offres est annulés.

YAOUNDE le 25 Octobre 2017

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COMMUNIQUE N° 0050/DIPL/D4/SDBMM/SM DU 03 NOV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MINREX/CMPM/17 DU 29 SEPTEMBRE 2017, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR L'ACQUISITION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET MATÉRIEL MÉDICAL POUR L'INFIRMERIE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Par Décision N° 0631 /DIPL/D4/SDBMM/SM Le **GROUPEMENT THERMOSECURE SALR/ETABLISSEMENT SIB** Tel: **222 202 342/699798 504**, est déclaré adjudicataire de la lettre commande relative l'acquisition des produits pharmaceutiques et matériel médical pour l'infirmerie au Ministère des Relations Extérieures, pour un montant TTC de **dix neuf millions sept cent quatre-vingt-dix sept mille neuf cent quarante deux (19 797 942) francs CFA** et un délai de livraison de **vingt huit (28) jours**.

Ledit groupement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés/porte 508, du Ministère des Relations Extérieures pour l'établissement de sa lettre commande.

YAOUNDE le 3 Novembre 2017

Le MINISTRE

MBELLA MBELLA Lejeune

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°0021-17/DA/DG/CMP-SCDP/2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) /Maitre d'Ouvrage,

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics

Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ; Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics

Vu la circulaire 0001/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics

Vu la circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat. des Etablissements Publics Administratifs. des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert 021/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2017,

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après est retenue comme adjudicataire du Marché relatif aux travaux de construction des installations des aires d'exercices du Centre de Formation à la Sécurité Industrielle de Douala.

Entreprise	Adresse	Lieu de livraison	Montant TTC (en F CFA)	Délai de livraison
Cameroon Motors Industries (CAMI) Toyota	B.P 1217 Douala	Magasin central	108 500 000	Quarante-cinq (45) jours

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Cellule des Marchés pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet du Marché y relatif.-

DOUALA le 3 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ELOUNDOU ESSOMBA Gaston

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°0023-17/DA/DG/CMP-SCDP/2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de La Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) Maître d'ouvrage.

- Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ,
- Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n°001/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;
- Vu l'Appel d'Offre National Ouvert N°023/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPMSCDP/2017 ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après est retenue comme adjudicataire du Marché relatif aux travaux d'installation d'un convoyeur complet, d'un bac d'étanchéité des bouteilles et d'une vanne de régulation pour le centre gpl SCDP de Bonabéri.

Entreprise	Adresse	Lieu de livraison	Montant TTC (en F FCFA)	Délai de livraison
TENTAL	B.P 740 Yaoundé	Centre gplde Bonabéri	66 382 285	Quarante-vingt-dix (90) jours

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Cellule des Marchés pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet du Marché y relatif

DOUALA le 3 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ELOUNDOU ESSOMBA Gaston

OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

**DECISION N°371/ONCC/DG/CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DE LA
LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°002/AONO/ONCC/C1PM/2017 DU 22 SEPTEMBRE 2017 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES
D'ASSURANCES AUTOMOBILES À L'ONCC AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 CONFORMÉMENT AUX
PRESCRIPTIONS DE L'ARMP.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général,

VU La Loi° 95/11 du 22 juillet 1995 portant Organisation du Commerce du Cacao et du Café, ensemble la **loi n°2004/025** du 30 Décembre 2004 ;

VU Le Décret n°91/274 du 12 juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du café ;

VU Le Décret n° 2006/032 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Office National du Cacao et du Café ;

VU Le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant organisation et fonctionnement des Commissions de Passations des Marchés Publics ;

VU La Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la **Passation et au Contrôle de** l'exécution des Marchés Publics ;

VU La Décision n°142/D/MINMAP/SG/DAJ du 30 juillet 2013 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés des Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

VU La Circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des EPA, des CTD et autres pour l'exercice 2016 ;

VU L'Avis d'Appel d'Offres N°002/A0NO/ONCC/C1PM/2017 du 22 septembre 2017 pour la souscription des polices d'assurances automobiles à l'ONCC ;

VU La Correspondance na388/L/ARMP/CRLT/CCA/NYA.nrn/1 7 du 07 novembre 2017; Compte tenu des nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er : Le soumissionnaire **ZENEIBEINSURANCE S.A B.P :1540 Douala**, est retenu comme attributaire de la Lettre-Commande relative à la consultation susmentionnée.

SOUSSIONNAIRE	ADRESSE	DELAI D'EXECUTION	MONTANT TTC
ZENITHE INSURANCE S.A	BP:1540 Douala	12 mois	19 372 413

Article 2: Le Directeur des Affaires Administratives et Financières, le Contrôleur Financier, et l'Agent Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision

DOUALA le 9 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDOPING Michael

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

DECISION N°0009/ANRP/DAAF/SBMP DU 02 NOVEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017, POUR LA FORMATION A L'ANRP DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE, LOTS 1 ET 2.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION (ANRP)

Vu La Constitution ;

Vu La loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat;

Vu Le décret n° 2002/250 du 31 octobre 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Radioprotection ;

Vu Le décret n° 2010/024 du 28 janvier 2010 portant nomination du Directeur général de l'Agence Nationale de Radioprotection ;

Vu Le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés publics ;

Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2012/76 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu La Circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnées, pour l'Exercice 2017 ;

Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017, POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP, LOTS 1 ET 2;

Considérant la lettre N°0024/L/PDT/CIPM/ANRP du 01^{er} novembre 2017 du Président de la CIPM/ANRP.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – TOTAL VALUE SOLUTIONS (TVS SARL), BP : 1454 Douala est attributaire de la Lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Restreint susmentionné, lots 1 et 2, pour un montant de **dix-huit millions quatre cent soixante-cinq mille huit cent soixante-trois (18 465 863) francs CFA pour le lot1** et de **vingt millions sept cent soixante dix-neuf mille trois cent treize (20 779 313) francs CFA TTC pour le lot 2**, et un délai d'exécution de **soixante (60) jours** pour chaque lot.

ARTICLE 2 - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO Augustin

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

**DECISION N°0006/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA
LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017, LOT3, POUR LA FORMATION A L'ANRP DES
UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE
EXTERNE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION (ANRP)

Vu La Constitution ;

Vu La loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat;

Vu Le décret n° 2002/250 du 31 octobre 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Radioprotection ;

Vu Le décret n° 2010/024 du 28 janvier 2010 portant nomination du Directeur général de l'Agence Nationale de Radioprotection ;

Vu Le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés publics ;

Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2012/76 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu La Circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnées, pour l'Exercice 2017 ;

Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0002/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017, LOT 3, POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP;

Considérant la lettre N°0022/L/PDT/CIPM/ANRP du 23 octobre 2017 du Président de la CIPM/ANRP.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – TOTAL VALUE SOLUTIONS (TVS SARL), BP : 1454 Douala est attributaire de la Lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Restreint susmentionné, lot3, pour un montant de **dix-huit millions quatre cent soixante-cinq mille huit cent soixante-trois (18 465 863) francs CFA**, et un délai d'exécution de **soixante (60) jours**.

ARTICLE 2 - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 25 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO Augustin

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU NORD OUEST

DECISION N° 050/MINMAP/RDNW/SMI/2017 BEARING ON THE AWARD OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°40/ONIT/RDMINMAP/NWRTB/2017 OF 02/10/2017 FOR THE REHABILITATION OF THE ROAD FROM MBENGWI - WIDIKUMIN MOMO DIVISION BY EMERGENCY PROCEDURE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE REGIONAL DELEGATE OF PUBLIC CONTRACTS

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: the Decree N° 2004/275 of 24 September 2004 on the Public Contracts Codes

MINDFUL OF: the Decree N° 2011/408 of 09 December 2011 organizing the Government;

MINDFUL OF; the Decree N° 2011/410 of 09 December 2011 organizing the Government:

MINDFUL OF: the Decree N° 2012/074 of 08 March 2012 creating, organizing and functioning Of the Tenders Board of Public Contracts, and modifying and completing by Decree No 2013/271 of 05 August 2013;

MINDFUL OF: the Decree N° 2012/075 of 08 March 2012 modifying and completing certain disposition of Decree No 2001/048 of 23 February 2001 creating, organizing and functioning of the Public Contracts Regulatory Agency;

MINDFUL OF: the Decree N° 2012/076 of 08 March 2012 organizing the Ministry of Public Contracts;

MINDFUL OF; the Circular N° 004/CAB/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the Decree N° 2011/412 of 09 December 2011 reorganizing the Presidency of the Republic;

MINDFUL OF: Circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and control of Public Contracts:

MINDFUL OF: The circular N° 001/C/MINFI of 28 DECEMBER 2016 on the instructions relative to the Execution, follow up and control of the execution of the budget of the State, public establishments. Administrative, Decentralized territorial Establishments and other Financed Organizations for the 2017 Financial year;

MINDFUL OF: The Award proposal by the Regional Tenders Board

CONSIDERING: OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No 40/ONIT/RDMINMAP/NWRTB/2017 OF 02/10/2017

DECIDES

Article 1 That, the Contract to carry out **THE REHABILITATION OF THE ROAD FROM MBENGWI - WIDIKUM IN MOMO DIVISION BY EMERGENCY PROCEDURE**, following the invitation to tender mentioned above is awarded to the enterprise herein mentioned below, as follows:

N°	HOLDER	LOTS	DURATION	AMOUNT FCFATTC
1	ETS PROFAJOCAM	UNIQUE	THREE (03) MONTHS	137 853 173 FCFA

Article 2: This Decision shall be registered and published where ever need be.

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU NORD OUEST

DECISION N° 049/D/MINMAP/RDNW/SMAS/2017 26 OCT 2017 BEARING ON THE AWARD OF RESTRICTED CONSULTATION TO TENDER NO 419/VOL.1/292/NDU/C OF 15/09/2017 AFTER AUTHORIZATION NO 005257/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/MA OF 24/07/2017 FOR A MUTUAL AGREEMENT FOR THE CONTROL AND SUPERVISION OF THE CONSTRUCTION AND EXTENSION OF A POWER DRIVEN POTABLE WATER SUPPLY SCHEME IN NDU, NDU COUNCIL AREA IN NDU SUB DIVISION, DONGA MANTUNG DIVISION OF THE NORTH WEST REGION.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

THE REGIONAL DELEGATE OF PUBLIC CONTRACTS

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: Decree 2004/275 of 24 September 2004 on the Public Contracts Codes

MINDFUL OF: Decree N° 2011/408 of 09 December 2011 organizing the Government;

MINDFUL OF: Decree N° 2011/410 of 09 December 2011 organizing the Government;

MINDFUL OF: Decree N° 2012/074 of 08 March 2012 creating, the Tenders Board of Public Contracts, and modifying and completing by Decree No 2013/271 of 05 August 2013;

MINDFUL OF: Decree N° 2012/075 of 08 March 2012 modifying and completing certain disposition of Decree No 2001/048 of 23 February 2001 creating, organizing and functioning of the Public Contracts Regulatory Agency;

MINDFUL OF: Decree N° 2012/076 of 08 March 2012 organizing the Ministry of Public Contracts;

MINDFUL OF: Circular N° 004/CAB/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: Decree N° 2011/412 of 09 December 2011 reorganising the Presidency of the Republic;

MINDFUL OF: Circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and control of Public Contracts;

MINDFUL OF: Circular N° 001/C/MINFI of 28 DECEMBER 2016 on the instructions relative to the Execution, follow up and control of the execution of the budget of the State, public establishments. Administrative, Decentralized territorial Establishments and other Financed Organizations for the 2017 Financial year;

MINDFUL OF: The Award proposal by the Regional Tenders' Board

CONSIDERING: Restricted Consultation to Tender No 419/VOL.1/292/NDU/C of 15/09/2017 after Authorization No 005257/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/IVIA of 24/07/2017 for a Mutual Agreement for the control and supervision of the construction and extension of a power driven potable water supply scheme in Ndu, Ndu Council Area In Ndu Sub Division, Donga Mantung Division of the North West Region

DECIDES

Article 1: That, the Jobbing Order to carry out the control and supervision of the construction and extension of a

power driven potable water supply scheme In Ndu, Ndu Council Area in Ndu Sub Division, Donga Mantung Division of the North West Region following the Restricted Consultation to Tender mentioned above is awarded to the enterprise herein mentioned below, as follows:

N°	HOLDER	LOTS	DURATION	AMOUNT FCFATTC
1	STATE STAR ENTERPRISE	UNIQUE	Seven (07) Months	19,207,054 FCFATTC

Article 2: This Decision shall be registered and published where ever need be.

BAMENDA le 26 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

BANG JOSEPH EWUNSOH

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU NORD OUEST

DECISION N°047/D/MINMAP/RDNW/SMAS/2017 1 2 OCT 2017 BEARING ON THE AWARD OF RESTRICTED CONSULTATION TO TENDER NO 002/RCT/MINEPAT/RDNW/2017 OF _/09/2017 AFTER AUTHORIZATION NO 006773/UPRC/MINMAP/SG/DG/DMBEC/TMA OF 20/09/2017 FOR MUTUAL AGREEMENT FOR THE CONTROL OF WORKS FOR THE THREE PHASE RURAL ELECTRIFICATION OF THE NGIE MULTIPURPOSE OIL MILL AT TEZE, NGIE SUB DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

THE REGIONAL DELEGATE OF PUBLIC CONTRACTS

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: Decree N° 2004/275 of 24 September 2004 on the Public Contracts Codes

MINDFUL OF: Decree N° 2011/408 of 09 December 2011 organizing the Government;

MINDFUL OF: Decree N° 2011/410 of 09 December 2011 organizing the Government;

MINDFUL OF: Decree N° 2012/074 of 08 March 2012 creating, organizing and functioning of the Tenders Board of Public Contracts, and modifying and completing by Decree No 2013/271 of 05 August 2013;

MINDFUL OF: Decree N° 2012/075 of 08 March 2012 modifying and completing certain disposition of Decree No 2001/048 of 23 February 2001 creating, organizing and functioning of the Public Contracts Regulatory Agency;

MINDFUL OF: Decree N° 2012/076 of 08 March 2012 organizing the Ministry of Public Contracts;

MINDFUL OF: Circular N° 004/CAB/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: Decree N° 2011/412 of 09 December 2011 reorganising the Presidency of the Republic;

MINDFUL OF: Circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and control of Public Contracts;

MINDFUL OF: Circular N° 001/C/MINFI of 28 DECEMBER 2016 on the instructions relative to the Execution, follow up and control of the execution of the budget of the State, public establishments. Administrative, Decentralized territorial Establishments and other Financed Organizations for the 2017 Financial year;

MINDFUL OF: The Award proposal by the Regional Tenders' Board

CONSIDERING: Restricted Consultation to Tender N° 002/RCT/MINEPAT/RDNW/2017 of _/09/2017 after Authorization N°006773/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/TMA of the 20/09/2017 for Mutual Agreement for the control of works for the three phase rural electrification of the Ngie Multipurpose Oil Mill at Teze, Ngie Sub Division, Momo Division, North West Region

DECIDES

Article 1: That, the Jobbing Order to carry out the **control control of works for the three phase rural electrification of the Ngie Multipurpose Oil Mill at Teze, Ngie Sub Division, Momo Division, North West Region** following the

Restricted Consultation to Tender mentioned above is awarded to the enterprise herein mentioned below, as follows:

N°	HOLDER	LOTS	DURATION	AMOUNT FCFATTC
1	GRAFT ENGINEERING CONSULTANTS CO.LTD	UNIQUE	Seven (07) Months	31,762,238 FCFATTC

Article 2: This Decision shall be registered and published where ever need be.

BAMENDA le 12 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

BANG JOSEPH EWUNSOH

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU NORD OUEST

DECISION N°46 /MINMAP/RDNW/SMI/2017 BEARING ON THE AWARD OF RESTRICTED CONSULTATION TO TENDER N° 001/RCT/MINEPAT/RDNW/2017 OF _ / 2017 AFTER AUTHORIZATION N°006773/L/PRC/MINMAP/SG/DGIVII/DIVIBEC/TMA OF THE 20/09/2017 FOR MUTUAL AGREEMENT FOR THE THREE PHASE RURAL ELECTRIFICATION OF THE NGIE MULTIPURPOSE OIL MILL AT TEZE, NGIE SUBDIVISION, MOMO DIVISION

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

THE REGIONAL DELEGATE OF PUBLIC CONTRACTS

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: the Decree N° 2004/275 of 24 September 2004 on the Public Contracts Codes

MINDFUL OF: the Decree 2011/408 of 09 December 2011 organizing the Government;

MINDFUL OF: the Decree N° 2011/410 of 09 December 2011 organizing the Government;

MINDFUL OF: the Decree N° 2012/074 of 08 March 2012 creating, organizing and functioning of the Tenders Board of Public

MINDFUL OF: Contracts, and modifying and completing by Decree No 2013/271 of 05 August 2013; the Decree N° 2012/075 of 08 March 2012 modifying and completing certain disposition of Decree No 2001/048 of 23 February 2001 creating, organizing and functioning of the Public Contracts Regulatory Agency;

MINDFUL OF: the Decree N° 2012/076 of 08 March 2012 organizing the Ministry of Public Contracts;

MINDFUL OF: the Circular N° 004/CAB/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the Decree N° 2011/412 of 09 December 2011 reorganizing the Presidency of the Republic;

MINDFUL OF: Circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and control of Public Contracts;

MINDFUL OF: The circular N° 001/C/MINFI of 28 DECEMBER 2016 on the Instructions relative to the Execution, follow up and control of the execution of the budget of the State, public establishments, Administrative, Decentralized territorial Establishments and other Financed Organizations for the 2017 Financial year;

MINDFUL OF: The Award proposal by the Regional Tenders Board

CONSIDERING: RESTRICTED CONSULTATION TO TENDER N° 001/RCT/MINEPAT/RDNW/2017 OF _ / 2017

DECIDES

Article 1: That. the Contract to carry out the 20/09/2017 FOR MUTUAL AGREEMENT FOR THE THREE PHASE RURAL ELECTRIFICATION OF THE NGIE MULTIPURPOSE OIL MILL AT TEZE, NGIE SUBDIVISION, MOMO DIVISION, following the invitation to tender mentioned above is awarded to the enterprise herein mentioned below, as

follows:

N°	HOLDER	LOTS	DURATION	AMOUNT FCFA TTC
1	TRANSIT ENTERPRISE LTD	UNIQUE	SIX (06) MONTHS	326,318,109 FCFA

Article 2: This Decision shall be registered and published where ever need be.

BAMENDA le 12 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

BANG JOSEPH EWUNSOH

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU NORD OUEST

DECISION N°48/MINMAP/RDNW/SM/2017 BEARING ON THE AWARD OF RESTRICTED CONSULTATION TO TENDER N°418/VOL1.1/292/NDU OF 15/09/2017 AFTER AUTHORIZATION N° 005257/L/MINMAP/SG/DGMI/MA OF THE 24/07/2017 FOR AMUTUAL AGREEMENT FOR THE CONSTRUCTION, OF POWER DRIVEN POTABLE WATER SUPPLY SCHEME IN NDU, NDU COUNCIL AREA INNDU SUBDIVISION, DONGA MANTUNG DIVISION OF THE NORTH WEST REGION

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

THE REGIONAL DELEGATE OF PUBLIC CONTRACTS

MINDFUL OF:the Constitution;

MINDFUL OF: the Decree N° 2004/275 of 24 September 2004 on the Public Contracts Codes

MINDFUL OF: the Decree N° 2011/408 of 09 December 2011 organizing the Government;

MINDFUL OF: the Decree N° 2011/410 of 09 December 2011 organizing the Government;

MINDFUL OF: the Decree N° 2012/074 of 08 March 2012 creating, organizing and functioning of the Tenders Board of Public Contracts, and modifying and completing by Decree No 2013/271 of 05 August 2013;

MINDFUL OF: the Decree N° 2012/075 of 08 March 2012 modifying and completing certain disposition of Decree No 2001/048 of 23 February 2001 creating, organizing and functioning of the Public Contracts Regulatory Agency;

MINDFUL OF: the Decree N° 2012/076 of 08 March 2012 organizing the Ministry of Public Contracts;

MINDFUL OF: the Circular N° 004/CAB/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the Decree N° 2011/412 of 09 December 2011 reorganizing the Presidency of the Republic;

MINDFUL OF: Circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and control of Public Contracts;

MINDFUL OF: The circular N° 001/C/MINFI of 28 DECEMBER 2016 on the instruction relative to the Execution, follow up and control of the execution of the budget of the State, public establishments. Administrative, Decentralized territorial Establishments and other Financed Organizations for the 2017 Financial year;

MINDFUL OF: The Award proposal by the Regional Tenders Board

CONSIDERING: RESTRICTED CONSULTATION TO TENDER N° 418/VOL1.1/292/NDU OF 15/09/2017

DECIDES

Article 1: That, the Contract to carry out **THE CONSTRUCTION, OF POWER DRIVEN POTABLE WATER SUPPLY SCHEME INNDU, NDU COUNCIL AREA IN NDU SUB DIVISION, DONGA MANTUNG DIVISION OF THE NORTH WEST REGION**, following the invitation to tender mentioned above is awarded to the enterprise herein mentioned below, as follows:

N°	HOLDER	LOTS	DURATION	AMOUNT FCFATTC
1	PENAMA GROUP LIMITED	UNIQUE	ONE HUNDRED AND FIFTY(150) DAYS	320 076 625 FCFA

Article 2: This Decision shall be registered and pub shed where ever need be.

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N° 1927/DG/PAD DU 02/11/2017 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ DES MATÉRIAUX ET ACCESSOIRES ROUTIERS (SMAR), BP 2231 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/PAD/CIPM/2016 19 OCTOBRE 2016 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE D'ACCÈS, LA CONSTRUCTION DE LA VOIE DE SORTIE DU TERMINAL BOIS ET L'ENTRETIEN DES ROUTES BITUMÉES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n°98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation du Secteur Portuaire ;

VU la Loi n°99/016 du 22 Décembre 1999, portant Statut Général des Etablissements Publics et des

Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

VU le Décret n°99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;

VU le Décret n°2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de

Douala ;

VU le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

VU le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de Passation des Marchés Publics ;

VU la Décision n°142 D/CAB/MINMAP/5G/DA7 du 30 Juillet 2013 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés ;

VU la Résolution n°474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;

VU 1/Appel d'offres national ouvert n°015/AONO/PAD/CIPM/2016 du 19 Octobre 2016 pour les travaux de réhabilitation de la route d'accès, la construction de la voie de sortie du terminal bois et l'entretien des routes bitumées au Port Autonome de Douala;

VU la Proposition d'attribution de la Commission interne de Passation des Marchés en sa session du 02 mai 2017 ;

VU la lettre n° 007091/L/MINMAP/CAB du 06 Octobre 2017 ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1er.- La **Société des Matériaux et Accessoires Routiers (SMAR), BP 2231 Douala**, est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offres national ouvert n° 015/AONO/PAD/CIPM/2016 du 19 octobre 2016 pour les travaux de réhabilitation de la route d'accès, la construction de la voie de sortie du terminal bois et l'entretien des routes bitumées au Port Autonome de Douala.

- **MONTANT DU MARCHÉ : 898 757 702 FCFA TTC**
- **DELAI D'EXECUTION : six (06) mois**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifiée au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Aménagements Portuaires est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision./-

DOUALA le 2 Novembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

DÉCISION N° 1931/DG/PAD DU 02/11/2017 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ DES ENTREPRISES DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES (ETH) SARL, BP 15 BAFOUSSAM, DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/PAD/CIPM/2017 19 MAI 2017 POUR LES TRAVAUX DE REVÊTEMENT EN PAVÉS DU QUAÏ 51 AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;

VU la Loi n° 99/016 du 22 Décembre 1999, portant Statut Général des Etablissements Publics et des

Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;

VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;

VU le Décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

VU le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des

Commissions de Passation des Marchés Publics ;

VU la Décision n° 142 D/CAB/MINMAP/SG/DAJ du 30 Juillet 2013 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés

VU la Résolution n° 474/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;

VU l'Appel d'offres national ouvert n° 015/AONO/PAD/CIPM/2017 du 19 Mai 2017 pour les travaux de revêtement en pavés du quai 51 au Port Autonome de Douala ;

VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 18 Août 2017 ;

VU la lettre n° 007045/L/MINMAP/CAB du 04 Octobre 2017 ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1er.- La société des Entreprises de Transport **des Hydrocarbures (ETH) SARL, BP 15 BAFOUSSAM**, est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offres national ouvert n° 015/AONO/PAD/CIPM/2017 du 19 Mai 2017 pour les travaux de revêtement en pavés du quai 51 au Port Autonome de Douala.

- **MONTANT DU MARCHÉ :** 363 956 765 FCFA TTC
- **DELAI D'EXECUTION :** Deux (02) mois

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifiée au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision./-

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

DECISION N°_0631/DIPL/D4/SDBMM/SM DU 03 NOV 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE /LC/ MINREX/CMPM/2017 PASSÉE APRÈS DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MINREX/CMPM/17 DU 29 SEPTEMBRE 2017, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR L'ACQUISITION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET MATÉRIEL MÉDICAL POUR L'INFIRMERIE AU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES,**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret n°2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Considérant l'avis de demande de cotation N° 008/AONOR/MINREX/CMPM/2017 du 29 septembre 2017,

DECIDE

Article 1^{er} : L'établissement dont le nom suit est adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'acquisition des produits pharmaceutiques et matériel médical pour l'infirmerie au Ministère des Relations Extérieures, pour le montant et délai ci-après :

ADJUDICATAIRE	DELAI DE LIVRAISON	MONTANT TTC EN FCFA
GROUPEMENT THERMOSECURE SALR/ETABLISSEMENT SIB Tel: 222 202 342/699798 504	28 JOURS	19 797 942

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 3 Novembre 2017

Le MINISTRE

MBELLA MBELLA Lejeune

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU NORD OUEST

THE REGIONAL DELEGATE OF PUBLIC CONTRACTS FOR THE NORTH WEST (CONTRACTING AUTHORITY), HEREBY CANCELS DECISION N° 038 /MINMAP/RDNW/SMI/2017 BEARING ON THE AWARD OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER BY EMERGENCY PROCEDURE N° 31/ONIT/RDMINMAP/NWRTB/2017 OF 10 /07/ 2017 FOR THE CONSTRUCTION OF BALI COURT HOUSE IN MEZAM DIVISION IN THE NORTH WEST REGION OF CAMEROON (PHASE 1).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

This is in strict respect of the instruction reference N° **005925/L/M1NMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA3 OF 21ST AUGUST 2017** from His Excellency the Minister Delegate at the Presidency in charge of Public Contracts, in which he exceptionally authorized the MINISTER of justice to award through a mutual agreement to **ETS ANUTEMEH JOHNSON FRU**.

The Regional Delegate regrets any inconveniences caused by this cancellation.

BAMENDA le 30 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

BANG JOSEPH EWUNSOH

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

DECISION N°0008/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0003/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION (ANRP)

Vu La Constitution ;

Vu La loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat;

Vu Le décret n° 2002/250 du 31 octobre 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Radioprotection ;

Vu Le décret n° 2010/024 du 28 janvier 2010 portant nomination du Directeur général de l'Agence Nationale de Radioprotection ;

Vu Le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés publics ;

Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2012/76 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu La Circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnées, pour l'Exercice 2017 ;

Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017, POUR LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE MAINTENANCE, D'ETALONNAGE, DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE DOSIMETRIE EXTERNE DE L'ANRP;

Considérant la lettre N°0020/L/PDT/CIPM/ANRP du 23 octobre 2017 du Président de la CIPM/ANRP.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – L'Appel d'Offres National Restreint suscité est déclaré infructueux.

ARTICLE 2 - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

**DECISION N°0007/ANRP/DAAF/SBMP DU 25 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES
LETTRE-COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017 POUR LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE
L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES
DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES
ECHANTILLONS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION (ANRP)

Vu La Constitution ;

Vu La loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat;

Vu Le décret n° 2002/250 du 31 octobre 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Radioprotection ;

Vu Le décret n° 2010/024 du 28 janvier 2010 portant nomination du Directeur général de l'Agence Nationale de Radioprotection ;

Vu Le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés publics ;

Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2012/76 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu La Circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnées, pour l'Exercice 2017 ;

Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0004/AONR/ANRP/CIPM/17 DU 15 SEPTEMBRE 2017, POUR LA FORMATION DES SCIENTIFIQUES DE L'ANRP A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE CONTROLE RADIOLOGIQUE DES DENREES ALIMENTAIRES ET RADIO ECOLOGIE ET A LA PREPARATION RADIOCHIMIQUE DES ECHANTILLONS;

Considérant la lettre N°0021/L/PDT/CIPM/ANRP du 23 octobre 2017 du Président de la CIPM/ANRP.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – TOTAL VALUE SOLUTIONS (TVS SARL), BP : 1454 Douala est attributaire des Lettre-commandes relatives à l'Appel d'Offres National Restreint susmentionné pour un montant de **onze millions trois cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-trois (11 358 563) francs CFA pour le lot1** et de **dix-sept millions six cent quarante-neuf mille (17 649 000) francs CFA TTC pour le lot 2**, et un délai d'exécution de **soixante (60) jours** pour chaque lot.

ARTICLE 2 - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

OFFICE CÉRÉALIER DU CAMEROUN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°006/2017 PORTANT PROROGATION DE LA DATE DE DÉPÔT DES OFFRES. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE CÉRÉALIER, MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°003/AONO/DG/OC/CIPM/2017 DU 18/10/2017 POUR LA FOURNITURE DE TROIS (03) GROUPES ÉLECTROGÈNES POUR LE COMPTE DE L'OFFICE CÉRÉALIER INITIALEMENT PRÉVUE 09/11/2017 À 11 HEURES EST REPORTÉE AU 15/11/2017 À 11 HEURES ; LE RESTE SANS CHANGEMENT.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

GAROUA le 6 Novembre 2017

Le DIRECTEUR DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DJAKWOURI Jacques

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

**ADDITIF N° 03 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°90/AONO/CUD/CIPM/2017 DU 18 SEPTEMBRE 2017 RELATIF A LA FOURNITURE DU MATERIEL DE
VACCINATION CONTRE LA RAGE**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre, rédigée en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés et scellés, contre récépissé à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 Rue Victoria, à l'Hôtel de Ville à Bonanjo au plus tard le 25 OCTOBRE 2017 à 12 heures, heure locale, et devra porter la mention suivante: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 90/AONO/CUD/CIPM/2017 DU 19 SEPT 2017 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE VACCINATION CONTRE LA RAGE « À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »
	Lire plutot Chaque offre, rédigée en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés et scellés, contre récépissé à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 Rue Victoria, à l'Hôtel de Ville à Bonanjo au plus tard le 09 NOVEMBRE 2017 à 12 heures, heure locale, et devra porter la mention suivante: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 90/AONO/CUD/CIPM/2017 DU 19 SEPT 2017 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE VACCINATION CONTRE LA RAGE « À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu le 25 OCTOBRE 2017 à 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1er à Bonanjo. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu le **09 NOVEMBRE 2017** à 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1er à Bonanjo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

DOUALA le 19 Octobre 2017

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNE DE YAOUNDE VII

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 005/AOIR/CAY7/ CIPM /2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE STATION DE PESAGE POUR LA CARRIERE COMMUNALE DE YAOUNDE 7 AU LIEU DIT NKOLOMAN RENVOI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 07 Novembre à 13 heures dans la salle des actes de la mairie par une commission d'analyse des offres désignée par la Maitre d'Ouvrage. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

1 Ouverture des Plis**Lire plutot**

Au lieu de : date limite de remise des offres 07 Novembre 2017 à 12 heures

Lire : *remise des offres le 16 Novembre 2017 à 12 heures*

Au lieu de : *dépouillement des offres le 07 Novembre 2017 à 13 heures*

Lire : *dépouillement des offres le 16 Novembre à 13 heures.*

Le reste sans changement

RESTRICTED INTERNATIONAL CALL FOR TENDERS

**N ° 005/ AOIR / CAY7 / CIPM / 2017
IN EMERGENCY PROCEDURE
FOR THE SUPPLY AND INSTALLATION, A WEIGHING STATION**

FOR THE COMMUNAL QUARRY AT NKOLOMAN

REBACK

Instead of: submission of tenders on the 07th of November 2017 at 12 o'clock

Read: submission of tenders on the 16th November 2017 at 13 o'clock

Instead of: opening of tenders on the 07th of November at 1 PM.

Read of: opening of tenders on the 16th of November at 1 PM.

The remaining stays unchanged

YAOUNDE le 8 Novembre 2017

Le MAIRE

TAMBA Augustin

OFFICE CÉRÉALIER DU CAMEROUN

COMMUNIQUE DE PRESSE N°007/2017 PORTANT RECTIFICATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES 20/10/2017 RELATIF A CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR PARKING DE CAMIONS DANS LES MAGASINS DE L'OFFICE CÉRÉALIER AGAROUA, DANS LA REGION DU NORD. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE CÉRÉALIER, MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE : UNE ERREUR S'EST GLISSÉE DANS LE DOSSIER D'APPEL OFFRES SUSCITÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR PARKING DE CAMIONS DANS LES MAGASINS DE L'OFFICE CÉRÉALIER À GAROUA DANS LA RÉGION DU NORD NOTAMMENT SUR LA PAGE 103 AU NIVEAU DE LA GRILLE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES DANS LE TABLEAU II PERSONNEL. AU LIEU DE : DIPLÔME (COPIE + ATTESTATION LÉGALISÉES), LIRE PLUTÔT : (COPIE DU DIPLÔME LÉGALISÉES) CECI CONFORMEMENT AU RPAO PAGE 40. LE RESTE SANS CHANGEMENT. POUR TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ-VOUS ADRESSER AUX HEURES OUVRABLES AU SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFICE CÉRÉALIER OU NOUS JOINDRE AU TEL : 222 27 14 38

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

1. Pièces administratives non conforme au DAO à l'ouverture des offres ;
2. Fausses déclarations à l'ouverture des offres ;
3. Non-paiement de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
4. Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
5. Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
6. Omission d'un sous-détail des prix ;
7. Note technique inférieure à 70%. Exclusion temporaire ou définitive d'une entreprise par le MINMAP ^ _
8. Absence de la déclaration sur l'honneur stipulant que le soumissionnaire n'a jamais été exclu au cours des (03) trois dernières années, mais aussi qu'ils ne figurent pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics.

Critères essentiels

a) Les propositions techniques seront évaluées selon les critères binaires (oui/non) définis dans le tableau suivant :

1	Le chiffre d'affaires moyen (Bilan des trois dernières années) > à 50 000 000 de francs CFA (2014, 2015, 2016)	OUI/NON
2	Capacité d'autofinancement (Solvabilité).	OUI/NON
3	Les références de l'entrepreneur au cours des deux derniers exercices. La première et dernière page de la lettre commande et du procès-verbal (minimum 2 lettres commande + 2 procès-verbal de réception des travaux BIP)	OUI/NON
4	La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (factures d'achats + cartes grises + assurances).	OUI/NON
5	Méthodologie, Organisation et planning d'intervention	OUI/NON
6	L'expérience du personnel d'encadrement (Diplôme certifié + CV daté et signé)	OUI/NON
7	Le CCTP paraphé, daté et signé	OUI/NON
8	Certificat de visite de site signé du Maître d'Ouvrage	

1 Critères d'évaluation

Lire plutot

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

1. Pièces administratives non conforme au DAO à l'ouverture des offres ;
2. Fausses déclarations à l'ouverture des offres ;
3. Non-paiement de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
4. Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
5. Omission d'un prix Unitaire quantifié dans le bordereau des prix Unitaires ;
6. Omission d'un sous-détail des prix ;
7. Note technique inférieure à 70%. Exclusion temporaire ou définitive d'une entreprise par le MINMAP ^ _
8. Absence de la déclaration sur l'honneur stipulant que le soumissionnaire n'a jamais été exclu au cours des (03) trois dernières années, mais aussi qu'ils ne figurent pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics.

Critères essentiels

a) Les propositions techniques seront évaluées selon les critères binaires (oui/non) définis dans le tableau suivant :

1	Le chiffre d'affaires moyen (Bilan des trois dernières années) > à 50 000 000 de francs CFA (2014, 2015, 2016)	OUI/NON
2	Capacité d'autofinancement (Solvabilité).	OUI/NON
3	Les références de l'entrepreneur au cours des deux derniers exercices. La première et dernière page de la lettre commande et du procès-verbal (minimum 2 lettres commande + 2 procès-verbal de réception des travaux BIP)	OUI/NON
4	La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (factures d'achats + cartes grises + assurances).	OUI/NON
5	Méthodologie, Organisation et planning d'intervention	OUI/NON
6	L'expérience du personnel d'encadrement (Copie de Diplôme légalisée + CV daté et signé)	OUI/NON
7	Le CCTP paraphé, daté et signé	OUI/NON
8	Certificat de visite de site signé du Maître d'Ouvrage	

GAROUA le 6 Novembre 2017

Le DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES

DJAKWOURI Jacques

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone/ Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !